



Guide à l'usage des délégations

Soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Date d'ouverture de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale¹

Mardi 18 septembre 2018

Débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale²

Du mardi 25 au samedi 29 septembre et le lundi 1^{er} octobre 2018

Réunions de haut niveau

Réunion de haut niveau dite « Sommet de la paix Nelson Mandela »³

Lundi 24 septembre 2018

**Réunion plénière de haut niveau convoquée en vue de célébrer et de promouvoir la
Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires⁴**

Mercredi 26 septembre 2018

Réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose⁵

Mercredi 26 septembre 2018

**Réunion de haut niveau consacrée à un examen et à une évaluation approfondis des
progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles⁶**

Jeudi 27 septembre 2018

Situations d'urgence et dernières informations

Numéro à composer pour obtenir des
renseignements dans les situations
d'urgence, climatiques ou autres :

212-963-9800

Sites Web : emergency.un.org
delegatesinfo.un.int

Possibilité de s'abonner pour recevoir des informations
pour courrier électronique, texto ou message vocal.

¹ Voir A/INF/73/1.

² Voir A/INF/73/4/Rev.1.

³ Voir résolution 72/243 de l'Assemblée générale.

⁴ Voir résolution 72/251 de l'Assemblée générale.

⁵ Voir résolution 72/268 de l'Assemblée générale.

⁶ Voir résolution 72/274 de l'Assemblée générale.

Guide à l'usage des délégations

Guide à l'usage des délégations

Soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies



Nations Unies

New York, septembre 2018-septembre 2019

Note

La présente brochure, valable pour toute la durée de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, contient des renseignements de caractère général sur le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Toute modification devant être apportée à la présente brochure ou toute suggestion la concernant doit être communiquée au Service des affaires de l'Assemblée générale en personne (bureau S-30FW), par téléphone (212-963-5522) ou par courrier électronique (muturi@un.org). La brochure peut également être consultée sur le site Internet de l'ONU à l'intention des délégations, deleGATE (<https://www.un.int/fr/pm/guide-à-lusage-des-délégations>) de même que sur le site Web de l'Assemblée générale (www.un.org/fr/ga/).

Message du Secrétaire général

L'Assemblée générale est le principal organe délibérant et directeur de l'Organisation et l'unique instance universelle représentative des Nations Unies où États Membres et populations peuvent unir leurs forces pour trouver des solutions à des problèmes communs et exploiter les possibilités qui s'offrent à tous. L'Assemblée joue un rôle fondamental dans l'établissement de normes mondiales, la codification du droit international et la défense des valeurs énoncées dans la Charte fondatrice de l'Organisation.



Le Guide à l'usage des délégations, qui paraît depuis près de 70 ans, est un ouvrage indispensable sur l'Assemblée générale. Il apporte une aide pratique aux délégations dans leurs activités quotidiennes, puisqu'il facilite la communication avec les fonctionnaires du Secrétariat et couvre des domaines allant de l'accréditation au protocole en passant par la gestion des conférences et les services aux médias.

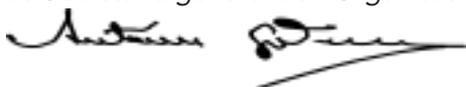
L'Assemblée générale a entrepris, à l'instar de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, une vaste réforme visant à suivre le rythme d'un monde en constante évolution, à mieux servir les États Membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et à faire face aux enjeux les plus pressants avec lesquels la communauté internationale est aux prises. L'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes sont au cœur de cet exercice. J'engage, à ce propos, les États Membres à faire en sorte qu'il y ait davantage de femmes et de jeunes dans leurs délégations.

Les membres des délégations, qu'ils soient hommes ou femmes, jeunes ou moins jeunes, diplomates chevronnés ou novices,

trouveront dans ce guide des informations particulièrement utiles en vue de leur participation aux travaux essentiels de l'Assemblée.

Je me réjouis à la perspective de travailler de concert avec vous pour promouvoir les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et vous présente mes meilleurs vœux de succès dans vos délibérations.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'António Guterres', with a long horizontal flourish extending to the right.

ANTÓNIO GUTERRES

Avant-propos de la Secrétaire générale adjointe

En ma qualité de cheffe du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, j'ai l'honneur de présenter le Guide à l'usage des délégations pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Composée des 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale est une instance de concertation multilatérale unique en son genre. Se tiendront à cette session des réunions de haut niveau consacrées à des questions d'actualité intéressant la communauté internationale, notamment la paix dans le monde, le paludisme, la tuberculose, les armes nucléaires et les maladies non transmissibles, ainsi qu'à l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.



Depuis qu'il a été publié pour la première fois, en 1952, le Guide à l'usage des délégations sert à la fois de guide pratique et d'ouvrage de référence. J'espère qu'il vous aidera à mieux comprendre les rouages de l'Assemblée générale et à vous orienter dans les services et les installations connexes mis à votre disposition par l'Organisation. Si le mandat de l'Assemblée, qui est énoncé dans la Charte des Nations Unies, n'a pas changé, ses méthodes de travail et les services dont bénéficient les délégations continuent d'évoluer et de s'adapter aux technologies modernes ; de plus en plus de services sont donc offerts au moyen de plateformes en ligne, ce dont il est rendu compte dans le Guide.

D'autres informations utiles en vue de la soixante-treizième session figurent dans la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour (A/73/100) et le projet d'ordre du jour

annoté (A/73/100/Add.1) ainsi que dans le *Journal des Nations Unies*, qui fournit des informations mises à jour quotidiennement.

La Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Pollard', with a stylized flourish at the end.

CATHERINE POLLARD

Table des matières

Message du Secrétaire général	V
Avant-propos de la Secrétaire générale adjointe	VII
I. Généralités	
Entrée dans l'enceinte du Siège	12
Cartes d'identité ONU et admission aux séances.	13
Département de la sûreté et de la sécurité.	16
Renseignements (numéros de téléphone et de bureau).	18
Guichet d'accueil des visiteurs.	18
Division des services médicaux	18
Service du protocole et de la liaison	19
Pouvoirs des représentants	20
II. Assemblée générale, grandes commissions de l'Assemblée, Conseil économique et social et autres organes	
L'Assemblée générale et ses grandes commissions	23
Séances plénières de l'Assemblée générale et séances du Bureau	26
Grandes commissions de l'Assemblée générale.	28
Conseil économique et social	34
Autres organes	36
III. Services de conférence	
Service des séances	37
Autres informations sur l'utilisation des locaux par les entités des Nations Unies et les États Membres	39
Utilisation du matériel électronique de l'ONU et précautions à prendre.	39
Utilisation d'appareils photo et de téléphones portables	40
Disposition des places dans les salles de conférence.	40
Journal des Nations Unies	41
Interprétation	42
Procès-verbaux et comptes rendus de séance	44

Distribution du texte des déclarations rédigées à l'avance qui seront prononcées en séance plénière ou devant une grande commission de l'Assemblée générale	46
Documents	47
Centre d'accessibilité	50

IV. Médias, bibliothèque et services à l'intention du public

Porte-parole du Secrétaire général	51
Conférences de presse	51
Services aux correspondants de presse	51
Information	52
ONU Info	55
Médias sociaux	57
Médias : services et installations	57
Partenariats avec les médias	59
Photographies de l'ONU	60
United Nations Development Business	63
Services fournis par le réseau des centres d'information des Nations Unies	63
Services à la société civile	64

V. Locaux et services à l'usage des délégations

Agence de voyages	78
Salon des délégués	78
Salon de repos pour les délégués	79
Restauration	79
Invités de membres des délégations : admission dans les locaux d'invités non détenteurs de cartes d'identité ONU pendant et après la période du débat général	83
Cartes d'identité ONU	84
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	96
École internationale des Nations Unies	98
Organisme de liaison de la ville de New York	99
Cartes de l'ONU	105
Demandes d'utilisation de locaux de l'ONU	106
Installations pour les personnes handicapées	107
Questions et réponses	109
Index	123

I. Généralités

Le Siège de l'Organisation des Nations Unies couvre une superficie de plus de sept hectares dans l'île de Manhattan. Il est bordé au sud par la 42^e Rue Est, au nord par la 48^e Rue Est, à l'ouest par la partie de la Première Avenue qui s'appelle maintenant United Nations Plaza et à l'est par l'East River et le Franklin D. Roosevelt Drive. Propriété de l'Organisation, il est territoire international.

Le complexe du Siège est constitué des cinq principaux bâtiments ci-après, qui communiquent entre eux :

- Le bâtiment de l'Assemblée générale, où se trouvent la salle des séances plénières, les salles de conférence 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, E et F, et des bureaux à l'usage du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale ;
- Le bâtiment de la Bibliothèque (fermé pour raisons de sécurité, à l'exception de la salle de lecture) ;
- Le bâtiment de l'annexe sud (fermé pour raisons de sécurité, à l'exception de la cafétéria, qui sera ouverte provisoirement pendant le débat général) ;
- Le bâtiment des conférences, édifice long, peu élevé et parallèle au fleuve, aux premier et deuxième étages duquel se trouvent la salle du Conseil économique et social, la salle du Conseil de sécurité et la salle du Conseil de tutelle et au sous-sol duquel se trouvent les salles de conférence 1, 2, 3, 9, 10, A, B, C et D ;
- Le bâtiment du Secrétariat (39 étages), au deuxième étage duquel se tiennent les conférences de presse.

L'entrée des délégués (au niveau de la 45^e Rue Est) donne accès à toutes les salles de conférence, aux salles des conseils qui se trouvent dans le bâtiment des conférences, ainsi qu'à la salle des séances plénières et aux autres salles de conférence situées dans le bâtiment de l'Assemblée générale. Il y a également une entrée près du bâtiment de la Bibliothèque et de l'annexe sud, au niveau de la 43^e Rue Est.

Plusieurs bâtiments voisins du Siège abritent des services de l'ONU :

- DC1, One United Nations Plaza, 787 First Avenue ;
- DC2, Two United Nations Plaza, 323 East 44th Street ;
- Immeuble FF, 304 East 45th Street ;
- Immeuble Albano, 305 East 46th Street ;
- Immeuble Falchi, 31-00 47th Avenue, Long Island City (Queens) ;
- Bâtiment de l'UNITAR, 801 United Nations Plaza.

Il est conseillé de vérifier auprès des Renseignements (téléphone : 212-963-9999) où se trouve tel ou tel département ou bureau (voir p. 18). Pour passer un appel d'un téléphone de l'ONU à un autre, il suffit de composer le numéro de poste qui commence par 3 ou 7 suivi des quatre derniers chiffres du numéro : pour les numéros ayant le préfixe 212-963, composer le 3 puis les quatre derniers chiffres du numéro de téléphone, pour ceux dont le préfixe est le 917-367, composer le 7 puis les quatre derniers chiffres du numéro de téléphone.

Entrée dans l'enceinte du Siège

- **Piétons** : L'entrée piétonne pour les délégations qui se rendent à la salle des séances plénières est située à l'angle de la Première Avenue et de la 45^e Rue Est.
- **Automobiles** : Pour pouvoir entrer et stationner dans l'enceinte du Siège, les automobiles doivent être pourvues des plaques d'immatriculation diplomatiques ONU (plaques « D ») ainsi que de la vignette électronique de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. (Pour tout complément d'information, voir la rubrique sur le stationnement des véhicules, voir p. 91).

Cartes d'identité ONU et admission aux séances

Enregistrement des membres des délégations

Les cartes d'identité ONU délivrées aux membres des délégations pour les sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale et toutes les autres réunions inscrites au calendrier officiel et devant se tenir au Siège sont établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité, situé dans le bâtiment FF (320 East 45th Street), après autorisation du Service du protocole et de la liaison (212-963-7181). Les demandes d'enregistrement pour les membres de délégations qui comptent assister à des réunions temporaires peuvent se faire en ligne au moyen du système « eAccreditation », depuis le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>). La marche à suivre et une foire aux questions sont disponibles sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (<http://protocol.un.org>).

Les membres des délégations officielles des organisations intergouvernementales (ayant le statut d'observateur) qui n'ont pas de bureaux à New York doivent suivre la procédure d'accréditation précisée dans les lignes directrices à cet effet (« Accreditation Guidelines for intergovernmental organizations away from New York »), qui peuvent être consultées sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (<http://protocol.un.org>), sous l'onglet Réunions.

Types de carte d'accès et d'identité¹

On trouvera ci-après les différents types de carte d'accès et d'identité qui peuvent être délivrés :

- Cartes d'accès « dignitaires » sans photo délivrées par le Service du protocole et de la liaison aux chefs d'État ou de

¹ Les cartes des représentants dont la photo est déjà dans le système informatique du Groupe des cartes d'accès et d'identité peuvent être remises à un membre de la Mission sur présentation d'une pièce d'identité. Les cartes délivrées aux conjoints sont du même type que la carte principale. Les représentants dont la photo date de plus de cinq ans doivent se représenter au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité pour en faire refaire une.

gouvernement, aux vice-présidents et aux princes et princesses héritiers, ainsi qu'aux conjoints ;

- Cartes d'accès « dignitaires » avec photo délivrées par le Service du protocole et de la liaison aux vice-premiers ministres et aux ministres, ainsi qu'aux conjoints ;
- Cartes de couleur or établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité pour les chefs de délégation ;
- Cartes bleues établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité pour tous les autres membres des délégations.

Pièces exigées pour la délivrance de cartes d'identité

Cartes d'accès pour dignitaires et membres de délégations (cartes de couleur bleue ou or)

Les personnes souhaitant obtenir une carte relevant des catégories ci-après peuvent faire une demande au moyen du système « eAccreditation » (<https://delegate.un.int>) en envoyant au Service du protocole et de la liaison un formulaire électronique dûment rempli, assorti d'une photographie au format passeport (le cas échéant) :

- a) Chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents et princes et princesses héritiers, ainsi que les conjoints (photo non exigée) ;
- b) Vice-premiers ministres et ministres, ainsi que les conjoints (photo en couleur au format jpeg exigée) ;
- c) Membres des délégations officielles (photo en couleur au format jpeg exigée).

Toutes les demandes doivent être présentées au moins deux jours ouvrables avant la date pour laquelle les cartes sont demandées, afin que les formalités d'accréditation puissent être faites et les cartes émises à temps. Il convient de prévoir des délais supplémentaires avant et pendant le débat général et les réunions de haut niveau. La date limite de dépôt des demandes d'accréditation pour le débat de haut niveau (du 24 septembre au 1^{er} octobre) est fixée au vendredi 14 septembre 2018.

Pour les cartes des participants relevant des catégories a) et b) ci-dessus, une lettre émanant de la mission permanente, indiquant le nom et le titre de l'intéressé et spécifiant la durée du séjour et l'objet de la visite, doit être adressée au Chef du Protocole juste avant ou tout de suite après la présentation en ligne de la demande de carte d'identité.

Accréditation des correspondants de presse

Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (bureau S-0250) est chargé des services d'accréditation et de liaison pour les représentants des médias — correspondants de presse et de médias en ligne, journalistes de télévision et de radio, photographes, cameramen, etc. Pour les procédures d'accréditation des représentants des médias, consulter la page suivante : <http://www.un.org/fr/media/accreditation/>.

Les missions sont priées de présenter à l'avance leurs demandes d'accréditation pour les représentants des médias, y compris pour les photographes et vidéographes officiels, au moyen du système en ligne « eAccreditation », qui est accessible depuis le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>). Pour toute demande d'assistance ou pour coordonner la couverture médiatique au Siège de l'ONU, contacter le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias par téléphone au 212-963-6934 ou par courriel à l'adresse malu@un.org.

Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias publie quotidiennement un avis pour les médias comportant des informations sur les réunions intergouvernementales publiques, les points et conférences de presse et les autres activités d'information se tenant au Siège (voir <http://www.un.org/en/media/accreditation/alert.shtml>).

Accréditation des organisations non gouvernementales

- a) Les demandes de cartes d'identité ONU pour les représentants désignés des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social se font par voie électronique uniquement, sur le

site Web du Service des organisations non gouvernementales (Département des affaires économiques et sociales), à l'adresse suivante : <http://csonet.org/?menu=86>.

Les représentants d'organisations non gouvernementales peuvent récupérer leur carte d'identité ONU auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité (320 East 45th Street) dès qu'ils reçoivent un courriel de confirmation du Service. Les instructions qui figurent sur le site Web doivent être suivies à la lettre. Les cartes d'identité ONU sont remises sur présentation d'une version papier du formulaire de sécurité rempli en ligne (un formulaire par représentant), d'une lettre du président de l'organisation concernée et d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité délivrée par une autorité gouvernementale.

Pour toute question, les organisations non gouvernementales peuvent contacter le Service en utilisant le système de messagerie du Civil Society Network (CSO-Net) accessible à l'adresse suivante : <http://esango.un.org/irene/index.html?page=publicMessage&nr=39§ion=9>.

- b) Les cartes d'identité pour les représentants désignés des organisations non gouvernementales auparavant associés au Département de l'information sont délivrées une fois par an par l'intermédiaire de la Section des relations avec les ONG, de la sensibilisation et des manifestations spéciales, située au 801 United Nations Plaza, 2^e étage, bureau U-0204 (212-963-7234).

Département de la sûreté et de la sécurité

Le Service de la sûreté et de la sécurité fonctionne 24 heures sur 24.

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité</i> M. Peter T. Drennan	917-367-3158	917-367-1987	S-0809
<i>Chef du Service de la sûreté et de la sécurité</i> M. Michael Browne	917-367-9211	212-963-6850	CB-0109*

* New York offices: CB = Conference Building

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Groupe central d'assistance</i>	212-963-1852		GA-2B-555

Le bureau du Groupe central d'assistance est situé au deuxième sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale. Il assure un service 24 heures sur 24. Il répond, entre 5 heures à 22 heures, aux questions concernant les objets trouvés, ainsi qu'à toutes les demandes de renseignements faites en personne.

Le Centre des opérations de sécurité assure un service 24 heures sur 24. Il peut être contacté au 212-963-6666 pour toute demande d'accès aux bâtiments ou demande générale de renseignements. Entre 22 heures et 5 heures, il répond aux questions concernant les objets trouvés.

Des membres du Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies travaillent au Centre. En cas d'incendie ou d'urgence médicale, composer en premier lieu le 911 (9-911 à partir d'un téléphone de l'ONU), puis le 212-963-5555 (3-5555 à partir d'un téléphone de l'ONU). Pour tout complément d'information, consulter la page suivante depuis un ordinateur de l'ONU : <https://iseek-newyork.un.org/emergencyNY>.

Outre la sûreté et la sécurité au Siège, que le Service assure 24 heures sur 24 :

- Il délivre les cartes d'identité ONU que les membres des délégations peuvent se procurer de 9 heures à 16 heures, après approbation par le Service du protocole et de la liaison, en se rendant au bureau principal du Groupe des cartes d'accès et d'identité (320 East 45th Street). Une annexe située au premier étage du bâtiment de l'UNITAR (801 United Nations Plaza), à l'angle de la 45^e Rue Est et de la Première Avenue (entrée sur la Première Avenue) sera ouverte pour l'accréditation des correspondants de presse.
- Il reçoit les appels téléphoniques, les télégrammes et les câbles officiels auxquels il faut donner suite en dehors des heures de bureau.

Renseignements (numéros de téléphone et de bureau)

Il convient d'appeler les Renseignements (poste 212-963-7113) pour obtenir :

- L'adresse et le numéro de téléphone des délégations ;
- Le nom du service ou du fonctionnaire compétent pour répondre à des questions d'ordre technique ou à des questions de fond ;
- Les numéros de bureau et de téléphone des services, médias et clubs de l'ONU.

Pour connaître le numéro de bureau ou de téléphone de fonctionnaires du Secrétariat, faire le « 0 ». (Pour tout complément d'information sur les services téléphoniques à l'ONU, voir p. 89).

Guichet d'accueil des visiteurs

Du lundi 24 septembre au mardi 2 octobre 2018, le guichet d'accueil des visiteurs se trouvera dans le hall du bâtiment de l'UNITAR et sera ouvert de 9 heures à 17 h 30.

Division des services médicaux

La Division des services médicaux apporte une assistance médicale d'urgence aux membres des délégations et des missions diplomatiques auprès de l'Organisation des Nations Unies. Elle dispense également des services de premiers secours, des soins de santé primaires en cas de maladie ou de blessure, et des conseils relatifs à la santé en voyage ainsi qu'à l'accès aux prestataires locaux de services de soins, notamment médecins, dentistes, pharmacies et hôpitaux.

Assistance d'urgence : Pendant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, des services médicaux d'urgence seront assurés dans les bâtiments principaux par la Division des services médicaux, le personnel médical d'urgence de la ville de New York et les agents de sécurité de l'ONU.

En cas d'urgence médicale, appeler le Centre de contrôle du Service de sécurité (212-963-6666). Le Centre assurera la coordination avec la Division des services médicaux, d'autres services d'assistance médicale et les services d'urgence du 911 le cas échéant.

Soins de santé primaires : La Division des services médicaux dispense des soins de santé primaires et des services de premiers secours du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures, au centre de consultation principal, qui se situe au 5^e étage du bâtiment du Secrétariat. Des services limités seront également proposés jusqu'à 20 h 30 pendant le débat général.

Il existe deux autres centres de consultation qui ont des horaires d'ouverture différents :

- **DC1 :** Bureau DC1-1190 (11^e étage)
Ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures
Téléphone : 212-963-8990
- **Maison de l'UNICEF :** Bureau H-0545 (5^e étage)
Ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures
Téléphone : 212-326-7541

Service du protocole et de la liaison

Le Service du protocole et de la liaison fait partie du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

	Téléphone	Bureau
M. Peter Van Laere <i>Chef du protocole</i>	212-963-7171	S-0208
M ^{me} Nicole Bresson-Ondieki <i>Cheffe adjointe du protocole</i>	917-367-4320	S-0212
M ^{me} Pilar Fuentes <i>Fonctionnaire (hors classe) du protocole</i>	212-963-0720	S-0207
M. Fariz Mirsalayev <i>Fonctionnaire du protocole</i>	212-963-7177	S-0205

Pour tout renseignement concernant les attributions des fonctionnaires du protocole, notamment les États Membres, États observateurs et organisations intergouvernementales qui

relèvent de leurs attributions, veuillez consulter le site Web du Service du protocole et de la liaison (<http://protocol.un.org>).

Pouvoirs des représentants

Les représentants des États Membres siégeant à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social doivent présenter des pouvoirs.

Pour les sessions de l'Assemblée générale, les pouvoirs des représentants (émanant du Chef de l'État ou du gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères) doivent être communiqués au Secrétaire général une semaine au moins avant l'ouverture de la session, par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission de vérification des pouvoirs au Bureau des affaires juridiques (bureau S-3604) avec copie au Service du protocole et de la liaison (bureau S-0200).

Livre bleu des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies

On trouve dans le *Livre bleu des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies* la liste du personnel diplomatique des États Membres, du personnel des organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'ONU en tant qu'observateurs et du personnel des bureaux de liaison des institutions spécialisées et des organisations associées. Lorsqu'il y a des mouvements de personnel diplomatique et des changements d'adresse, de numéro de téléphone, de numéro de télécopie, de date de fête nationale, etc., ces changements sont incorporés à la version en ligne du *Livre bleu* aussitôt que le Service du protocole et de la liaison en a été notifié par la mission permanente concernée.

Site Web du Service du protocole et de la liaison

On trouve sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (<http://protocol.un.org>) la dernière version du *Livre bleu*,

ainsi que la liste des Chefs d'État et de gouvernement et des Ministres des affaires étrangères, et celle des hauts fonctionnaires de l'ONU. Le site donne accès également au Manuel de protocole de l'Organisation.

II. Assemblée générale², grandes commissions de l'Assemblée, Conseil économique et social et autres organes

L'Assemblée générale et ses grandes commissions

Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session

S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés (Équateur)

À sa soixante-douzième session, le 5 juin 2018, l'Assemblée générale a élu, en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, la Présidente pour sa soixante-treizième session.

Bureau de la présidence

Le Bureau de la présidence se trouve au 2^e étage du bâtiment des conférences.

	Téléphone	Télécopie	Bureau
Bureau de la présidence	212-963-7555	212-963-3301	CB-0246
Porte-parole	212-963-6274	212-963-3301	S-0244

Vice-Présidents

Toujours en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, l'Assemblée générale a élu les 21 Vice-Présidents pour sa soixante-treizième session.

Vice-Présidents de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session

1. Algérie	9. France	17. République démocratique du Congo
2. Burkina Faso	10. Gambie	18. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
3. Cambodge	11. Guyana	19. Saint-Marin
4. Chine	12. Iraq	20. Soudan
5. Chypre	13. Japon	21. Ukraine
6. Espagne	14. Namibie	
7. États-Unis d'Amérique	15. Panama	
8. Fédération de Russie	16. Qatar	

² On trouve des renseignements en français sur l'Assemblée générale à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/ga/>.

Dispositions prises par le Secrétariat pour l'Assemblée générale

Le Secrétaire général agit à toutes les séances de l'Assemblée générale en sa qualité de Chef de l'administration de l'Organisation.

La Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences assure la bonne marche de l'ensemble des travaux du Secrétariat intéressant l'Assemblée générale.

La Directrice de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social coordonne les travaux du Secrétariat se rapportant à la session. Elle est en outre responsable du service des séances plénières et des séances du Bureau de l'Assemblée générale.

	Téléphone	Bureau
<hr/>		
<i>Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences</i>		
M ^{me} Catherine Pollard	212-963-	
Adresse électronique : pollardc@un.org	8081	S-3068
<hr/>		
<i>Sous-Secrétaire général et adjoint de la Secrétaire générale adjointe</i>		
M. Movses Abelian	212-963-	
Adresse électronique : abelian@un.org	4151	S-3065
<hr/>		

Les questions ayant trait aux travaux de l'Assemblée doivent être adressées à la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

	Téléphone	Bureau
<hr/>		
<i>Directrice</i>		
M ^{me} Ruth de Miranda		
Adresse électronique : demiranda@un.org	212-963-0725	S-3080
<hr/>		

Service des affaires de l'Assemblée générale

	Téléphone
Programme de travail, coordination, procédures, questions d'organisation, élections durant les séances plénières et présentation des candidatures	212-963-2332

	Téléphone	Bureau
Chef M. Kenji Nakano Adresse électronique : nakano@un.org	212-963-2332	S-3052
M ^{me} Radhika Ochalik Adresse électronique : ochalik@un.org	212-963-3233	S-30FW
M ^{me} Jullyette Ukabiala Adresse électronique : ukabiala@un.org	212-963-1961	S-30FW
M ^{me} Claudia Gross Adresse électronique : claudia.gross@un.org	917-367-5826	S-30FW
M ^{me} Svetlana Emelina Sarte Adresse électronique : emelina@un.org	212-963-4572	S-30FW
M. René Holbach Adresse électronique : holbach@un.org	212-963-3322	S-30FW
M ^{me} Gal Buyanover Adresse électronique : gal.buyanover@un.org	212-963-2986	S-30FW
M ^{me} Yuting Bao Adresse électronique : yuting.bao@un.org	917-367-4522	S-30FW

Liste des orateurs

	Téléphone	Bureau
M. Carlos Galindo Adresse électronique : galindo@un.org	212-963-5063 212-963-5307	S-30FW

Informations concernant les élections durant les séances plénières et la présentation des candidatures¹

	Téléphone	Bureau
M ^{me} Mary Muturi Adresse électronique : muturi@un.org	212-963-2337	S-30FW
M ^{me} Maria Pamela Portillo Adresse électronique : portillo@un.org	212-963-5139	S-30FW

¹ Les informations sur les candidatures présentées par les États Membres pour la session figurent sur la page CandiWeb, qui est accessible depuis le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>).

Composition des grandes commissions¹

	Téléphone	Bureau
M ^{me} Lourdes Quiogue		
Adresse électronique : quiogue@un.org	212-963-5746	S-30FW

Pendant les séances de l'Assemblée générale, la plupart des fonctionnaires susmentionnés peuvent être joints dans la salle de l'Assemblée générale aux numéros suivants : 212-963-7786, 212-963-7787 ou 212-963-9110.

Les fonctionnaires susmentionnés ne s'occupent que des questions concernant les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances du Bureau.

Séances plénières de l'Assemblée générale et séances du Bureau

Calendrier. Le projet de programme de travail des séances plénières pour la soixante-treizième session est paru sous la cote A/72/886. Un programme de travail actualisé ainsi qu'un calendrier des séances plénières devant se tenir pendant la partie principale de l'Assemblée à sa soixante-treizième session seront publiés pendant le débat général, sous la cote A/INF/73/3. Il n'existe pas de programme de travail déterminé à l'avance pour les séances, officielles et informelles, de l'Assemblée réunie en plénière devant se tenir lors de la reprise de la session (1^{er} janvier-septembre 2019). Les séances seront annoncées dans le *Journal des Nations Unies* lorsqu'elles auront été programmées. La version actualisée du projet de calendrier des séances plénières de l'Assemblée générale peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.un.org/en/ga/info/meetings/73schedule.shtml>.

Ordre du jour. L'ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session ordinaire est paru sous la cote A/73/150 et la liste préliminaire annotée sous les cotes A/73/100 et A/73/100/Add.1. Une fois que l'Assemblée générale aura adopté l'ordre du jour, celui-ci sera publié sous la cote A/73/251 (voir le

¹ Chaque grande commission publie la liste de ses membres (voir A/INF/73/2).

document A/73/252 pour la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour).

Liste des orateurs. Les chargés de liaison des missions permanentes sont priés de procéder à l'inscription des orateurs auprès du Service des affaires de l'Assemblée générale en utilisant le système e-Speakers accessible depuis le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>). Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription sur la liste des orateurs, envoyer un courriel à gaspeakerslist@un.org et à galindo@un.org ou appeler le 212-963-5063 ou le 212-963-5307.

Projets de résolution et de décision. Pour déposer un projet de résolution ou de décision en vue d'une séance plénière, veuillez consulter la marche à suivre en la matière à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/ga/pdf/guidelines_submit_draft_proposals_may2018.pdf.

Réunions de haut niveau et débat général. Une note d'information à l'usage des délégations portant sur les modalités prévues pour les réunions de haut niveau et le débat général est parue sous la cote A/INF/73/4.

Autres documents utiles. D'autres informations sur l'organisation de la session (notamment sur la conduite des séances, la longueur des déclarations, les explications de vote, le droit de réponse, les motions d'ordre, les déclarations de clôture, les comptes rendus de séance, les résolutions, la documentation, les questions se rapportant au budget-programme, les manifestations et réunions commémoratives, et les conférences spéciales) paraîtront sous la cote A/BUR/73/1. Le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale² contient, entre autres choses, un tableau des résolutions de l'Assemblée générale se rapportant à la revitalisation de ses travaux.

² Voir également <http://www.un.org/fr/ga/revitalization/>.

Le portail e-deleGATE

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a centralisé sur le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>) les services numériques mis à la disposition des membres des délégations. Ce portail, qui est protégé par mot de passe, contient des liens vers des informations générales (par exemple, les documents officiels, le *Journal des Nations Unies* et ONU Info) et donne accès à toutes sortes de services, notamment l'accréditation en ligne des membres des délégations qui participent aux réunions (eAccreditation), l'inscription sur la liste des orateurs (eSpeakers) et la possibilité de se porter auteur de projets de résolution de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions et de ses organes subsidiaires (eSponsorship).

L'accès au portail e-deleGATE est géré par des administrateurs dans chaque mission permanente ; ce sont eux qui donnent aux représentants de leur mission l'autorisation d'accéder à telle ou telle partie du portail. Les nouveaux représentants sont priés de prendre contact avec l'administrateur désigné de leur mission pour obtenir l'accès au portail. Les questions concernant telle ou telle commission doivent être adressées au Secrétaire de la commission concernée, tandis que les questions concernant la plénière et le portail dans son ensemble doivent être adressées au Service des affaires de l'Assemblée générale (gaab@un.org).

Grandes commissions de l'Assemblée générale

La Première Commission, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et les Deuxième, Troisième, Cinquième et Sixième Commissions ont élu, en application de l'article 30 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, leurs présidents respectifs pour la soixante-treizième session. Se reporter à la rubrique correspondante pour obtenir des précisions.

La responsabilité des activités concernant les grandes commissions, comités et autres organes incombe aux représentants du

Secrétaire général auprès de ces comités, à savoir les secrétaires généraux adjoints et autres fonctionnaires dont le nom est indiqué ci-après en regard de chaque organe. Les secrétaires des grandes commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale dont le nom est aussi indiqué ci-après sont détachés par des services ou bureaux du Secrétariat.

Première Commission

Président : S. E. M. Ion Jinga (Roumanie)

	Téléphone	Bureau
<i>Haute-Représentante pour les affaires de désarmement</i>		
M ^{me} Izumi Nakamitsu	917-367-4353	S-3024
<i>Secrétaire de la Première Commission</i>		
M ^{me} Sonia Elliott		
Adresse électronique : elliotts@un.org	212-963-2338	S-3056
<i>Secrétaire de la Commission du désarmement</i>		
M. Alexander Lomaia		
Adresse électronique : lomaia@un.org	212-963-4238	S-30FW

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Président :

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix</i>			
M. Jean-Pierre Lacroix	212-963-8079	212-963-9222	S-3571
<i>Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions</i>			
M. Atul Khare	212-963-2199	212-963-1379	S-3576
<i>Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques</i>			
M ^{me} Rosemary DiCarlo	212-963-5055	212-963-5065	S-3516
<i>Secrétaire générale adjointe à la communication</i>			
M ^{me} Alison Smale	212-963-2912	212-963-4361	S-1008

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Gaza</i>	212-963-2255	917-367-1988	DC1-1265*
M. Pierre Krähenbühl			
<i>Secrétaire de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation</i>	212-963-6548		S-30FW
M ^{me} Sangeeta Sharma			

Deuxième Commission

Président : S. E. M. Jorge Skinner-Kleé Arenales (Guatemala)

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales</i>	212-963-5958	212-963-4324	S-2922
M. Liu Zhenmin			
<i>Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement</i>	212-963-9078	917-367-0556	S-3266
M ^{me} Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu			
<i>Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE), Genève</i>	212-963-5565	917-367-1102	S-1508
M ^{me} Olga Algayerova			
<i>Secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bangkok</i>	212-963-5565	917-367-1102	S-1508
M. Hongjoo Hahm			
<i>Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Santiago</i>	212-963-5565	917-367-1102	S-1508
M ^{me} Alicia Bárcena			
<i>Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Addis-Abeba</i>	212-963-5565	917-367-1102	S-1508
M ^{me} Vera Songwe			

* New York offices: DC1 = One United Nations Plaza.

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Beyrouth</i>	212-963-5565	917-367-1102	S-1213
M. Mohamed Ali Alhakim			
<i>Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</i>	212-326-7028	212-326-7758	H-1380*
M ^{me} Henrietta H. Fore			
<i>Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM)</i>	646-556-6929	646-556-6932	733 Third Avenue, 23 ^e étage
M. David Beasley			
<i>Secrétaire général de la CNUCED, Genève</i>	212-963-6896	212-963-0027	DC2-1125*
M. Mukhisa Kituyi			
<i>Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</i>	212-906-5770	212-906-5778	DC1-2128*
M. Achim Steiner			
<i>Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</i>	212-297-5111	212-297-4911	NB-6120*
M ^{me} Natalia Kanem			
<i>Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi</i>	212-963-8210	212-963-7341	DC2-0803
M. Erik Solheim			
<i>Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Genève</i>	212-963-9683	212-963-9686	DC1-0603
M. Nikhil Seth			
<i>Recteur de l'Université des Nations Unies, Tokyo</i>	212-963-6387		DC2-2060
M. David Malone			
<i>Secrétaire générale adjointe, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)</i>	212-963-4200	212-963-8721	DC2-0943
M ^{me} Maimunah Mohd Sharif			
<i>Secrétaire de la Deuxième Commission</i>	917-367-5816		S-3051
M ^{me} Emer Herity			
Adresse électronique : herity@un.org			

* **New York offices:** DC2 = Two United Nations Plaza; DC1 = One United Nations Plaza; H = UNICEF House; NB = 605 Third Avenue, 6th Floor;

Troisième Commission

Président : S. E. M. Mahmoud Saikal (Afghanistan)

	Téléphone	Télocopie	Bureau
<i>Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</i>			
M. Yury Fedotov	212-963-5631	212-963-4185	DC1-0613
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales</i>			
M. Liu Zhenmin	212-963-5958	212-963-1010	S-2922
<i>Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</i>			
M ^{me} Henrietta H. Fore	212-326-7028	212-326-7758	H-1380
<i>Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</i>			
M ^{me} Natalia Kanem	212-297-5111	212-297-4911	NB-6132
<i>Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève</i>			
M ^{me} Michelle Bachelet	212-963-5931	212-963-4097	S-31FW
<i>Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Genève</i>			
M. Filippo Grandi	212-963-6200	212-963-0074	DN-3000*
<i>Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)</i>			
M ^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka	646-781-4515	646-781-4567	DN-1910
<i>Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé</i>			
M ^{me} Virginia Gamba	212-963-3178		FF-1732

* New York offices: DN = Daily News Building.

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Représentante spéciale du</i>			
<i>Secrétaire général chargée de</i>			
<i>la question de la violence à</i>			
<i>l'encontre des enfants</i>			
M ^{me} Marta Santos Pais	917-367-6124		FF-1708*
<i>Secrétaire de la Troisième</i>			
<i>Commission</i>			
M. Moncef Khane			
Adresse électronique : khane@un.org			
	212-963-3390		S-30FW

Cinquième Commission

Présidente : S. E. M^{me} Gillian Bird (Australie)

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire générale adjointe à la gestion</i>			
M ^{me} Jan Beagle	212-963-	212-963-	
Adresse électronique : ousg-dm@un.org			
	8227	8424	S-3218
<i>Sous-Secrétaire générale à la planification</i>			
<i>des programmes, au budget et à la</i>			
<i>comptabilité et Contrôleuse</i>			
M ^{me} Bettina Tucci Bartsiotas			
Adresse électronique : controlleroppba@un.org			
	917-367-	212-963-	
	9949	8061	S-2111
<i>Sous-Secrétaire générale à la gestion des</i>			
<i>ressources humaines</i>			
M ^{me} Martha Helena Lopez	212-963-		
Adresse électronique : oasg-ohrm@un.org			
	5881		S-1918
<i>Sous-Secrétaire général aux services centraux</i>			
<i>d'appui</i>			
M. Christian Saunders	212-963-		
Adresse électronique : oasg-ocss@un.org			
	5569		S-2069
<i>Sous-Secrétaire générale et Directrice</i>			
<i>générale de l'informatique et des</i>			
<i>communications</i>			
M ^{me} Atefeh Riazi	212-963-	917-367-	
Adresse électronique : oicfrontoffice@un.org			
	8975	9766	S-1355
<i>Secrétaire de la Cinquième Commission</i>			
M ^{me} Sharon Van Buerle			
Adresse électronique : fifthcommittee@un.org			
	212-963-	212-963-	
	2021	0360	S-3241

* New York offices: FF = 304 East 45th Street.

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne</i>			
M ^{me} Heidi Mendoza			
Adresse électronique : Feedback2oios@un.org	212-963-6196	212-963-7010	S-0908

Sixième Commission

Président : S. E. M. Michel Xavier Biang (Gabon)

	Télé- phone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies</i>			
M. Miguel de Serpa Soares	212-963-5338	212-963-6430	S-3620
<i>Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques</i>			
M. Stephen Mathias	212-963-5528	212-963-6430	S-3624
<i>Secrétaire de la Sixième Commission</i>			
M. Huw Llewellyn	917-367-3154	212-963-1963	DC2-0566

Conseil économique et social

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le programme de travail du Conseil économique et social a été réaménagé et va désormais de juillet à juillet. La session de 2019 du Conseil a commencé le 26 juillet 2018 et se clôturera le 24 juillet 2019. Conformément aux décisions 2018/200 A et B du Conseil, le mandat des membres du Bureau ayant été élu a pris effet à la date de leur élection et court jusqu'à l'élection des membres du Bureau suivant, fixée au 26 juillet 2018, au début de la session de 2019, pourvu que les États que les membres du Bureau représentent soient toujours membres du Conseil. Le rôle de ce bureau est de proposer un ordre du jour, d'établir un programme de travail et d'organiser la session avec l'appui du secrétariat du Conseil. Pour tout complément d'information, consulter la page Web du Conseil (<http://www.un.org/ecosoc/fr>).

Bureau de la présidence

Le bureau de la présidence se trouve au 2^e étage du bâtiment des conférences (CB-0225).

Dispositions prises par le Secrétariat pour le Conseil économique et social

La Cheffe du Service des affaires du Conseil économique et social (Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) coordonne les travaux du Conseil et assume la responsabilité directe de la gestion des séances plénières et des réunions des organes subsidiaires du Conseil.

La responsabilité fonctionnelle de l'exécution des travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires incombe à la Directrice du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination (Département des affaires économiques et sociales), qui en assure la coordination.

Séances plénières du Conseil économique et social

	Téléphone	Télécopie	Bureau
Service des affaires du Conseil économique et social (Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social) <i>Cheffe du Service et Secrétaire du Conseil</i> M ^{me} Emer Herity Adresse électronique : herity@un.org	917-367-5816	212-963-5935	S-3051
Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable (Département des affaires économiques et sociales) <i>Directrice</i> M ^{me} Marion Barthelemy Adresse électronique : barthelemy1@un.org	212-963-4005	212-963-1712	S-2571

Autres organes

Commission de vérification des pouvoirs

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies</i>	212-963-5338	212-963-6430	S-3620
M. Miguel de Serpa Soares			
<i>Secrétaire de la Commission</i>		212-963-	
M ^{me} Tomoko Iwata	7-9042	6430	S-3604

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire exécutive</i>	212-963-7456	212-963-6943	CB-0169
M ^{me} Shari Klugman			

Comité des contributions

	Téléphone	Bureau
<i>Secrétaire</i>	212-963-5306	FF-1730
M. Lionelito Berridge		

Comité des conférences

	Téléphone	Bureau
<i>Président</i>		
M. Nirmal Raj Kafel (Népal)		
<i>Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences</i>	212-963-8081	S-3068
M ^{me} Catherine Pollard		

III. Services de conférence

Service des séances

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé de fournir les services suivants pour les séances qui se tiennent dans les salles de conférence situées dans le bâtiment de l'Assemblée générale et dans le bâtiment des conférences :

- Planification et programmation des séances
- Service dans les salles de conférence
- Interprétation
- Services de documentation et de publication, notamment :
 - ◆ Édition
 - ◆ Traduction
 - ◆ Traitement de texte et publication assistée par ordinateur
 - ◆ Impression
 - ◆ Distribution
- Procès-verbaux de séance

Pour toute demande de renseignement d'ordre général concernant la tenue de séances et les services connexes, s'adresser à la Section de la gestion des réunions (12^e étage du bâtiment du Secrétariat, téléphone : 212-963-7351).

Pour tout renseignement d'ordre général concernant la documentation, s'adresser à la Section de la gestion des documents (12^e étage du bâtiment du Secrétariat, téléphone : 212-963-6579).

Pour tout renseignement d'ordre général concernant l'impression et la distribution des documents et les services connexes, s'adresser à la Section de l'appui aux réunions (12^e étage du bâtiment du Secrétariat, téléphone : 212-963-7348 ou 212-963-1807).

Programme des séances

L'équipe chargée de la programmation à la Section de la gestion des réunions (12^e étage du bâtiment du Secrétariat) établit le programme des séances. Ce programme, ainsi que les salles où les séances doivent se tenir, est affiché tous les jours sur les écrans situés à l'extérieur des salles de conférence.

Les entités habilitées à réserver des salles de conférence et des services de séance, y compris les missions permanentes, sont priées d'envoyer une demande au moyen de gMeets (<https://icms.un.org/gMeets>), système de guichet unique pour la réservation des salles et les services connexes au Siège. Il convient de remplir tous les champs obligatoires et notamment de répondre aux questions préalables. Pour savoir où en est une demande, il suffit de consulter la rubrique « All my requests » sur le portail. Pour tout complément d'information, prière de contacter l'équipe chargée de la programmation (212-963-7351).

Horaire des séances

Les séances du matin ont normalement lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Des réunions peuvent se tenir à l'heure du déjeuner, de 13 h 15 à 14 h 30 ; il convient cependant de préciser qu'il n'y a pas de service d'interprétation pour ces réunions ni pour les conférences de presse/séances d'information.

Ponctualité. Étant donné qu'il y a de nombreuses demandes et que les installations disponibles sont en nombre limité, il est indispensable que les séances commencent à l'heure prévue et que les horaires susmentionnés soient strictement respectés. Les délégations sont donc instamment priées d'être à l'heure aux séances. Dans sa résolution 59/313 du 12 septembre 2005, l'Assemblée générale a vivement engagé tous les présidents de séance à ouvrir les séances à l'heure.

Programmation des séances. Il est souhaitable que les séances portant sur des questions connexes se tiennent l'une après l'autre lorsque cela est possible, de façon à tirer parti au mieux des

services disponibles. Toutefois, pour faciliter la transition, il est préférable de ménager un court intervalle entre des séances qui portent sur des questions différentes.

Annulation. Dans l'hypothèse où une séance programmée serait annulée, les organisateurs sont priés d'en informer immédiatement la Section de la gestion des réunions, afin qu'elle puisse réaffecter les ressources.

Il ne sera donné suite aux demandes de services d'interprétation provenant de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres que si se libèrent des services initialement prévus pour des séances d'organes créés par la Charte et d'organes délibérants. Il en sera de même pour les services d'interprétation destinés aux séances informelles. Il convient de noter que les services d'interprétation ne peuvent être fournis que de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Autres informations sur l'utilisation des locaux par les entités des Nations Unies et les États Membres

Afin de garantir le bon déroulement des réunions inscrites au calendrier officiel des conférences et réunions de l'ONU et de celles des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, et afin de limiter l'usure du matériel dans les salles de conférence, l'utilisation de ces salles et de la salle de l'Assemblée générale pour des manifestations autres que des fonctions officielles de l'Organisation doit se faire conformément à la note verbale datée du 9 avril 2018 (DGACM/OUSG/03/2018), qui a été envoyée aux missions permanentes et aux missions d'observation auprès des entités des Nations Unies et aux départements du Secrétariat à New York par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Utilisation du matériel électronique de l'ONU et précautions à prendre

Il est demandé aux membres des délégations et aux autres participants aux réunions de ne poser ni nourriture ni liquides,

même pas de l'eau, sur les tables ou autres surfaces qui se trouvent dans les salles de conférence équipées de systèmes d'interprétation simultanée ; en cas d'accident, ces systèmes pourraient être sérieusement endommagés. Les microphones, les cadrans de sélection, les boutons de vote et les écouteurs sont des dispositifs électroniques fragiles ; ils doivent être utilisés avec précaution. La présence d'un téléphone portable près d'un microphone peut nuire à la qualité du son.

Utilisation d'appareils photo et de téléphones portables

Il est rappelé aux membres des délégations et aux autres participants qu'il est interdit de prendre des photos dans les salles de conférence et dans la salle de l'Assemblée générale et que les agents de sécurité ont pour ordre de veiller au strict respect de cette règle. Il leur est également demandé de s'abstenir de passer ou d'accepter des appels sur leur téléphone portable pendant les séances (voir p. 44).

Disposition des places dans les salles de conférence

Le 5 juin 2018, la délégation du Mali a été tirée au sort par le Secrétaire général pour occuper la première place dans la salle de l'Assemblée générale à la soixante-treizième session. Elle occupera donc, dans la première travée, le premier siège à droite de la Présidente, la place des autres délégations suivant l'ordre alphabétique anglais du nom du pays représenté, conformément à l'usage. La disposition des places est la même pour les grandes commissions.

Les délégations pourront obtenir la version papier du diagramme indiquant la disposition des places au pôle Documents (bureau CB-0264) et au guichet des documents (bureau S-1B-032). Pour en obtenir la version électronique, il suffit d'envoyer un courrier électronique au Chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmms-dgacm@un.org).

Journal des Nations Unies

Le *Journal des Nations Unies* est établi par le Groupe du Journal (journal@un.org, 12^e étage du bâtiment du Secrétariat, 212-963-3888 et 212-963-0493). Le bureau ouvre à 15 heures.

Le *Journal* paraît du lundi au vendredi. En application de la résolution 71/323 de l'Assemblée générale, tous les contenus se rapportant aux séances officielles, y compris les aperçus, sont publiés tout au long de l'année dans les six langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), conformément à l'article 55 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

Une version numérique multilingue, compatible avec smartphones et tablettes, est disponible à l'adresse <https://journal.un.org>. Le *Journal* est également accessible depuis le site Web de l'Organisation et le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<https://documents.un.org/>), sur Twitter (@Journal_UN_ONU) et sur Facebook (*Journal des Nations Unies*), ou par e-abonnement (pour s'abonner, se rendre sur le site <http://undocs.org>).

Le Journal contient les rubriques suivantes :

- Les séances de la journée, à savoir :
 - Séances officielles ;
 - Réunions informelles ;
 - Autres réunions ;
 - Réunions à venir ;
 - Conférences de presse ;
- Aperçus des débats des séances officielles tenues la veille.

Également dans la version numérique :

- Informations générales, dont la liste des présidents des groupes régionaux pour chaque mois ;
- Signatures et ratifications (traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général) ;
- Liste quotidienne des documents publiés au Sièges ;

- Autres manifestations organisées par les missions permanentes et les missions d'observation.

Les informations à insérer dans le programme de séances officielles du *Journal* doivent être envoyées au moyen du Système de gestion des contenus (<https://journal.un.org/jcms>). Les informations concernant les réunions informelles ou autres réunions et manifestations doivent être communiquées par courrier électronique à l'adresse journal@un.org, avec copie à delgadol@un.org. L'heure limite de communication des informations à paraître dans le *Journal* du lendemain est 18 h 30 pour le programme des réunions et 19 heures pour les aperçus. Les informations qui concernent les autres activités doivent être envoyées avant 18 heures au moins deux jours à l'avance.

Interprétation

Pour ce qui est des séances bénéficiant de services d'interprétation, les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de l'Organisation sont interprétées dans les autres. Lorsqu'il y a une déclaration écrite, il est indispensable que les délégations en fournissent le texte à l'assistant au service des séances, qui le remettra aux interprètes, afin d'assurer la qualité de l'interprétation (voir p. 46). Les orateurs sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence raisonnable. Même s'ils disposent de plus en plus souvent d'un temps de parole limité, les intervenants sont priés de s'exprimer, dans la mesure du possible, à une cadence normale pour que les interprètes puissent rendre les déclarations de manière fidèle et complète. Lorsque les orateurs accélèrent leur débit pour respecter le temps de parole qui leur est imparti, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir. La cadence normale se situe entre 100 et 120 mots à la minute (entre 200 et 240 caractères en chinois) ; il est suggéré de maintenir cette cadence.

Lorsqu'une déclaration est prononcée dans une langue autre que les langues officielles (voir art. 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale), la délégation concernée doit assurer l'interprétation ou fournir le texte de la déclaration dans l'une

des langues officielles. L'interprétation dans les autres langues officielles est assurée par les interprètes de l'ONU en se fondant sur l'interprétation ou la traduction que le Secrétariat considère comme le texte officiel de la déclaration. La délégation intéressée doit mettre à disposition un « pointeur », c'est-à-dire une personne qui connaît à la fois la langue originale de la déclaration et la langue officielle dans laquelle celle-ci a été traduite, pour guider l'interprète dans la lecture de la traduction et assurer la synchronisation entre l'orateur et l'interprète. Les dispositions précises concernant l'interprétation à partir de langues non officielles, et notamment l'accès aux cabines d'interprétation d'interprètes ne travaillant pas pour l'ONU, doivent être convenues à l'avance par l'intermédiaire de la Section de la gestion des réunions (téléphone : 212-963-8114 ; adresse électronique : emeetsm@un.org).

Traductions écrites de déclarations prononcées dans les langues officielles

Lorsqu'une délégation donne une traduction écrite de sa déclaration, elle doit indiquer sur la première page du texte s'il est « à lire tel quel » ou s'il est « à vérifier au prononcé ». Pour les textes fournis dans plusieurs langues officielles, la délégation doit indiquer clairement lequel est à considérer comme le texte officiel.

Lecture du texte tel quel. Les interprètes suivront la traduction fournie. En conséquence, les modifications, y compris les omissions et les ajouts, que l'orateur pourrait apporter au texte ne seront vraisemblablement pas rendues dans l'interprétation.

Lecture avec vérification au prononcé. Les interprètes suivront l'orateur et non la traduction fournie. Si l'orateur s'écarte du texte, la délégation doit savoir que l'interprétation entendue dans la salle ne correspondra pas nécessairement à la traduction qu'elle pourra avoir distribuée à l'assistance et à la presse.

Microphones. Les microphones ne commencent à fonctionner que lorsque les représentants ont été invités à prendre la

parole et que les intéressés ont appuyé sur le bouton. Pour que leurs interventions puissent être enregistrées et interprétées au mieux, les orateurs doivent parler directement et distinctement devant le microphone, surtout lorsqu'il s'agit de chiffres, de citations ou de termes très techniques ou lorsqu'ils lisent un discours rédigé à l'avance (voir p. 44). Ils sont en outre priés d'éviter de tapoter le microphone pour vérifier qu'il fonctionne, de tourner les pages, et de passer ou de prendre des appels sur leur téléphone portable (voir p. 40).

Procès-verbaux et comptes rendus de séance

Des comptes rendus écrits sont établis pour les séances plénières des organes principaux, les séances des grandes commissions de l'Assemblée générale et, de façon limitée et sélective, les séances de certains autres organes. Il peut s'agir soit de procès-verbaux de séance soit de comptes rendus analytiques. Ces documents sont établis par le Secrétariat ; les délégations peuvent y apporter des rectifications, **mais les rectifications qui ajoutent au sens du discours réellement prononcé ou le modifient ne peuvent être acceptées.**

- Les procès-verbaux de séance relatent les débats *dans leur intégralité* et sont établis dans toutes les langues officielles. Ils comportent une traduction des discours prononcés dans les autres langues ainsi qu'une transcription éditée des discours prononcés dans la langue utilisée dans le procès-verbal.
- Les délégations doivent savoir que toute partie d'une déclaration écrite qui n'est pas effectivement lue en séance n'apparaîtra pas dans le compte rendu de ladite séance.
- Les comptes rendus analytiques relatent les débats sous une forme concise et abrégée. Ils n'ont pas pour objet d'inclure systématiquement chacune des interventions ni de les reproduire textuellement.
- L'établissement des procès-verbaux et comptes rendus analytiques pour les organes de l'ONU est réglementé par

un certain nombre de décisions de l'Assemblée générale ou d'autres organes principaux.

Il existe également des enregistrements audiovisuels des débats des séances, lesquels peuvent être consultés (voir p. 58).

Rectifications à apporter à des procès-verbaux de séance ou comptes rendus analytiques

- **Prière de communiquer les rectifications à apporter à des procès-verbaux de séance à la** Cheffe du Service de la rédaction des procès-verbaux de séance (bureau U-506, kazanlio@un.org).
- **Prière de communiquer les rectifications à apporter à des comptes rendus analytiques à la** Cheffe de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les rectifications doivent être apportées en respectant ce qui est indiqué dans la note de bas de page apparaissant sur la première page des procès-verbaux de séance et des comptes rendus analytiques. Si elles sont apportées sur le texte d'un exemplaire papier du document à corriger, la première page du document rectifié doit porter la signature et le titre d'un membre autorisé de la délégation intéressée.

Les délégations sont priées de veiller à ce que les rectifications apportées à la main soient écrites lisiblement et d'indiquer de façon précise à quel endroit elles doivent être insérées.

Les rectifications du texte des procès-verbaux de séance ne doivent viser que des erreurs ou omissions concernant des déclarations effectivement prononcées ; elles ne peuvent porter que sur le texte de la langue dans laquelle elles ont été prononcées. Lorsqu'une demande de rectification est présentée, il est procédé à un contrôle au moyen de l'enregistrement audiovisuel de l'intervention en question.

Les rectifications du texte des comptes rendus analytiques ne doivent ni porter sur le style ni comprendre de longs passages ajoutés qui rompraient l'équilibre général du compte rendu.

Le texte d'un discours ne doit pas être communiqué en lieu et place de rectifications.

Publication de rectifications

La version corrigée des procès-verbaux ou des comptes rendus des séances des organes de l'Organisation des Nations Unies est publiée dans le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

Distribution du texte des déclarations rédigées à l'avance qui seront prononcées en séance plénière ou devant une grande commission de l'Assemblée générale

S'il est disponible, le texte devra être remis en au moins 20 exemplaires entre 8 heures et 9 heures dans la zone de réception située au fond de la salle de l'Assemblée générale, ou au guichet Documents dans les autres salles de réunion, par un représentant de la délégation intéressée muni d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Toute délégation souhaitant que le texte d'une déclaration soit distribué à l'ensemble des délégations, ainsi qu'aux observateurs, institutions spécialisées, rédacteurs de procès-verbaux de séance et attachés de presse, doit en fournir 350 exemplaires.

Les délégations sont invitées à faire parvenir une version pdf du texte de leur déclaration par courrier électronique aux adresses indiquées dans le *Journal des Nations Unies*. Les délégations souhaitant diffuser le texte de leur déclaration au format électronique sur le portail PaperSmart doivent l'envoyer au moins deux heures avant qu'elle ne soit prononcée, ou bien elles peuvent en remettre un exemplaire papier (pas d'impression recto verso ni d'agrafe) au point de distribution des documents situé à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale ou au guichet Documents dans les autres salles de réunion. Le texte sera ensuite numérisé pour être mis en ligne sur le portail PaperSmart. Il convient d'indiquer en objet du courrier électronique et dans l'entête de la déclaration le titre de la séance et le

point de l'ordre du jour correspondant. La déclaration ne sera pas mise en ligne avant d'avoir été prononcée. Seules les déclarations effectivement prononcées lors d'une séance seront mises en ligne sur le portail PaperSmart.

Les questions relatives à la documentation de l'Assemblée générale doivent être adressées à la Section de la gestion des documents.

Section de la gestion des documents

	Téléphone	Bureau
Section de la gestion des documents	212-963-6579	
<i>Cheffe</i> M ^{me} Meena Sur	212-963-6593	S-12FW

Documents

Traduction et reproduction des documents

Les délégations qui désirent soumettre des documents à un organe de l'ONU pour examen doivent les adresser au Secrétaire général ou au secrétaire de l'organe intéressé. Le personnel de la Section de la gestion des documents n'est pas autorisé à recevoir directement des délégations des documents à traduire ou à reproduire.

Les diverses catégories de documents sont les suivantes :

- Série « Distribution générale » ;
- Série « Distribution limitée ». Dans la cote des documents de cette série, le numéro d'ordre est précédé de la lettre « L ». Il s'agit de documents à caractère temporaire = projets de résolution et d'amendement, par exemple. Des dispositions spéciales ont été prévues pour que de tels documents, présentés pendant une séance pour être utilisés sur-le-champ, soient traduits et reproduits immédiatement à titre de version préliminaire portant la mention « Provisoire » ; dans ce cas, ils sont distribués en anglais

uniquement aux participants. Le texte définitif et ses traductions sont publiés ultérieurement ;

- Série « Distribution restreinte ». Dans la cote des documents de cette série, le numéro d'ordre est précédé de la lettre « R ». Il s'agit uniquement de documents qui, étant donné la nature de leur contenu, ne sont pas rendus publics au moment de leur parution ; ces documents ne sont pas publiés sur le Sédoc ;
- Les documents de séance et les documents de travail, désignés respectivement par les lettres « CRP » et « WP ». Ce sont des documents non officiels ; ils restent en anglais ou dans la langue d'origine s'ils ont été établis dans une autre langue. Ils sont utilisés au cours d'une séance ou de plusieurs séances et ne sont distribués qu'aux participants et aux autres personnes intéressées qui assistent aux séances au cours desquelles ils sont examinés. Les secrétariats des organes compétents peuvent mettre ces documents sur leur site Web ou les rendre accessibles par d'autres moyens électroniques. Ces documents ne sont pas publiés sur le Sédoc.

Distribution des documents à l'intention des délégations

Chaque jour, les délégations peuvent retirer au guichet situé au niveau 1B du bâtiment de la Bibliothèque un nombre déterminé à l'avance d'exemplaires du *Journal des Nations Unies* et d'autres documents publiés au Siège. Les délégations qui souhaitent modifier le nombre de documents à retirer doivent le faire par écrit au moins deux jours ouvrables à l'avance en envoyant un courrier électronique au chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmss-dgacm@un.org).

Pour les services à la demande (impression de documents, aide concernant les services en ligne, etc.), s'adresser au pôle Documents (bureau CB-0264) ou au guichet de distribution des documents (bureau S-1B-032).

Dans chaque salle de conférence, un nombre limité d'exemplaires des projets de texte à examiner pendant la séance

en cours, pour suite à donner, sont mis à la disposition des délégations.

Pour obtenir la version imprimée de tout document, envoyer un courrier électronique à l'adresse publishing@un.org en précisant la cote du document, les langues et le nombre d'exemplaires requis et l'adresse de livraison.

Seuls les documents des Nations Unies peuvent être distribués pendant les séances (voir la question 12 de la Foire aux questions).

Les documents sont accessibles par le Sédoc (<https://documents.un.org/>) et le portail PaperSmart (papersmart.unmeetings.org). Aucun mot de passe n'est nécessaire pour avoir accès au portail. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences propose aussi un service d'e-abonnement (www.undocs.org), grâce auquel les membres des délégations peuvent recevoir chaque jour, par courrier électronique, des liens hypertextes donnant accès à la dernière édition du *Journal* ainsi qu'aux documents publiés au Siège. Pour tout complément d'information concernant le Sédoc, appeler le 212-963-6439.

Communications des États Membres devant être distribuées comme documents de l'Assemblée générale

Pour obtenir la publication d'une communication comme document de l'Assemblée générale, les délégations doivent s'assurer que celle-ci est bien adressée au Secrétaire général et signée par le(la) Représentant(e) permanent(e) ou le(la) Chargé(e) d'affaires par intérim de leur mission permanente. La communication doit porter le numéro de la session de l'Assemblée générale ainsi que le numéro et l'intitulé du point de l'ordre du jour (le dernier en date) au titre duquel elle doit être publiée.

Une version électronique présentée au format Microsoft Word doit être envoyée à l'adresse dms@un.org pour en faciliter le traitement. Si une version existe dans une autre langue officielle de l'ONU, il convient de la joindre en indiquant clairement celle qui est l'originale et celle qui doit être utilisée comme référence.

Il est préférable de renvoyer aux documents qui sont diffusés sur le Web ou par les médias, comme les déclarations, les communiqués de presse et les images, plutôt que d'en insérer le contenu dans la communication.

Complément d'information

Téléphone : 212-963-6579

Adresse électronique : dms@un.org

Centre d'accessibilité

Le Centre d'accessibilité fournit des appareils et des outils informatiques pour aider les usagers qui ont des besoins spéciaux dus à un handicap auditif, visuel ou physique. Ces appareils et outils sont disponibles dans les locaux de l'ONU et peuvent être prêtés aux personnes handicapées qui participent aux réunions. Le Centre est situé au niveau 1B du bâtiment des conférences, à côté des escalators qui mènent au bâtiment du Secrétariat. Pour tout complément d'information, consulter la page suivante : www.un.org/accessibilitycentre/index.html.

IV. Médias, bibliothèque et services à l'intention du public

Porte-parole du Secrétaire général

	Téléphone	Bureau
<i>Porte-parole du Secrétaire général</i>		
M. Stéphane Dujarric	212-963-6172	S-0234
<i>Porte-parole adjoint</i>		
M. Farhan Haq	212-963-1104	S-0234
<i>Porte-parole associés</i>		
M. Eri Kaneko	917-367-5266	S-0230
M. Mathias Gillmann	212-963-2932	S-0229
M ^{me} Charlotte Larbuisson	917-367-8583	S-3482
M ^{me} Florencia Soto Nino	917-367-4833	S-0227
	212-963-7160	
Bureau de liaison avec la presse	212-963-7161	S-0222
	212-963-7162	S-0226

Conférences de presse

Les demandes de conférence de presse doivent être adressées au Bureau du porte-parole du Secrétaire général (bureau S-0226 ; 212-963-7160, 212-963-7161 ou 212-963-7162). Seuls les journalistes accrédités peuvent assister aux conférences de presse. Les attachés de presse peuvent assister aux conférences de presse parrainées par leur mission.

Services aux correspondants de presse

Le porte-parole du Secrétaire général tient tous les jours à midi un point de presse dans la salle de presse (S-0237). Pendant les sessions de l'Assemblée générale, le porte-parole de la présidence de l'Assemblée informe également la presse des travaux de l'Assemblée. Ces points de presse quotidiens sont diffusés en direct sur le Web et archivés pour pouvoir être visionnés à la demande dès qu'ils sont terminés (voir <http://www.un.org/webcast>). On trouvera sur le site Web du Bureau du porte-parole du Secrétaire général (www.un.org/sg/spokesperson/highlights/

index.asp) les faits saillants du point de presse de midi. Pour tout autre service, consulter la page www.un.org/sg/spokesperson.

Pour les autres services à l'intention des correspondants, voir p. 55.

Des installations sont mises à la disposition des correspondants dans des locaux réservés à la presse, au 4^e étage du bâtiment du Secrétariat. Un centre des médias sera ouvert pendant la période que durera le débat général.

Information

Le Département de l'information assure des services très divers à l'intention des médias, des organisations non gouvernementales et du public.

	Téléphone	Bureau
<i>Secrétaire générale adjointe à la communication</i> M ^{me} Alison Smale	212-963-2912	S-1008
Division de l'information et des médias <i>Directrice</i> , M ^{me} Hua Jiang	212-963-9653	S-1056
Service des communiqués de presse et des médias <i>Directeur adjoint</i> , M. Hak-Fan Lau	212-963-2123	S-0409
Section des communiqués de presse Anglais : www.un.org/press/en/ Français : www.un.org/press/fr/ <i>Chef</i> , M. George Ngwa	212-963-5850	S-0455
Section des services audiovisuels <i>Cheffe</i> , M ^{me} Isabelle Broyer	212-963-6937	S-11FW
Groupe des ressources multimédias <i>Chef</i> , M. Antonio da Silva	212-963-7318	S-11FW
Groupe des installations de télédiffusion <i>Chef</i> , M. David Woodie	212-963-9399	GA-1B-0550
Groupe de la diffusion Web (webtv.un.org) <i>Chef</i> , M. Andreas Damianou	212-963-6733	S-11FW
Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (http://www.un.org/fr/media/accreditation/) <i>Chef</i> , M. Tal Mekel	212-963-1504	S-0250
Centre de documentation pour les médias (mdc@un.org) M. Reynaldo Naval	212-963-2479	S-0219
Service de l'actualité et des contenus <i>Directrice adjointe</i> , M ^{me} Mita Hosali	212-963-1333	S-11FW

	Téléphone	Bureau
ONU Info = rushes <i>Rédacteur en chef</i> , M. Ben Malor	212-963-7716	S-11FW
ONU Info = planification et reportages (www.un.org/news) <i>Rédacteur en chef</i> , Mr. Ari Gaitanis (en mission) <i>Rédacteur en chef par intérim</i> , M. Victor Evans-Harvey	917-367-2908 212-963-5316	S-1142 S-11FW
Section Vidéo ONU <i>Cheffe</i> , M ^{me} Sofia Diarra	212-963-7815	S-11FW
Service des activités de communication numérique et de promotion <i>Directeur adjoint</i> , M. Joachim Harris	212-963-0286	S-11FW
Section des services Web (www.un.org) <i>Chef</i> , M. Peter Dawkins	212-963-6974	S-10FW
Médias sociaux <i>Coordonnatrice par intérim</i> , M ^{me} Nancy Groves	212-963-7083	S-11FW
Groupe des partenariats <i>Cheffe</i> , M ^{me} Fang Chen	212-963-5597	S-11FW
Division de la communication stratégique <i>Responsable</i> , M ^{me} Nanette Braun	917-367-4443	S-1036
Service des campagnes de communication <i>Cheffe</i> , M ^{me} Nanette Braun	917-367-4443	S-1036
Service des centres d'information <i>Chef</i> , M. Janos Tisovszky	212-963-1270	IN-0518*
Division de la sensibilisation du public <i>Directeur</i> , M. Maher Nasser	212-963-3064	S-0956
Partenariat et mobilisation du public/Initiative Impact universitaire et Secrétaire du Comité de l'information <i>Directeur adjoint</i> , M. Ramu Damodaran	212-963-6173	S-0937
Administration et gestion <i>Directrice adjointe</i> , M ^{me} Maha El-Bahrawi	212-963-5950	S-0942

* **New York offices:** IN = Innovation Building, 300 E. 42nd St. (entrance on 2nd Ave, between 41st/42nd Street.)

Communiqués de presse, distribution de textes de discours

La Section des communiqués de presse établit :

- Des résumés, sous forme de communiqués de presse en anglais et en français, des séances publiques tenues au Siège de l'ONU par les organes principaux de l'Organisation et les grandes commissions, généralement disponibles dans les deux heures qui suivent les séances ;
- Le cas échéant, des communiqués sur les grandes conférences et réunions organisées sous l'égide des Nations Unies dans d'autres régions du monde.
- Prière de noter que ces communiqués, qui sont établis à l'intention des médias et contiennent aussi des renseignements d'ordre général sur les questions examinées, ne constituent pas des comptes rendus officiels.
- Les communiqués en anglais sont disponibles à l'adresse www.un.org/press/en/ et les communiqués en français à l'adresse www.un.org/press/fr/.

Les correspondants accrédités peuvent se procurer communiqués de presse, dossiers de presse et autres publications des Nations Unies ou liens vers des documents auprès du Centre de documentation pour les médias, en personne (bureaux S-0219 à S-0221, 212-963-7166) ou par courrier électronique (mdc@un.org).

Les délégations qui souhaitent faire mettre en ligne, sur le site Web de l'ONU, les déclarations qu'elles font au cours du débat général, de sessions extraordinaires ou d'autres réunions importantes qui se tiennent au Siège sont priées de prendre contact dans les meilleurs délais avec le Chef de la Section des services Web, M. Peter Dawkins (212-963-6974).

Site Web de l'ONU

Le site principal de l'ONU (www.un.org) existe dans les six langues officielles et comporte une section à l'intention des délégations (www.un.org/fr/sections/resources/delegates/index.html), dans laquelle sont répertoriées des ressources qui présentent

un intérêt pour les délégations ainsi que les liens vers le *Livre bleu des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies*, le Manuel de protocole, le *Journal des Nations Unies*, les documents des Nations Unies et le portail deGATE.

La liste des adresses postales et électroniques et numéros de téléphone et de télécopie des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies est disponible à l'adresse www.un.org/fr/members.

Le débat général est retransmis sur la page Web qui lui est entièrement consacrée (<http://gadebate.un.org>). On peut trouver sur cette page, qui est actualisée en temps réel, des produits et supports multimédias (vidéo, photo et audio) du débat général dans toutes les langues officielles et écouter les interventions dans la langue originale.

Le site de l'ONU donne également accès à divers outils de recherche et renvoie vers les pages d'accueil d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. La page intitulée « Questions thématiques » centralise les informations relatives à 30 grands thèmes (voir <http://www.un.org/fr/globalissues>).

Pour tout complément d'information, s'adresser à la Section des services Web (212-963-6974).

ONU Info

ONU Info produit dans les six langues officielles, ainsi qu'en swahili et en portugais, des bulletins quotidiens d'information multimédias, des entretiens, des reportages, des dossiers hebdomadaires ou liés aux conférences, qui couvrent les activités menées par le système des Nations Unies partout dans le monde. Ce contenu est mis gratuitement à la disposition des organes de presse, des plateformes d'information en ligne et des radio et télédiffuseurs du monde entier. Lorsque ce contenu est utilisé, il convient d'en citer expressément la source, à savoir ONU Info. Si un média (plateforme d'information en ligne ou radio et télédiffuseur) souhaite utiliser régulièrement des produits d'ONU Info, il doit prendre contact avec la Division de

l'information et des médias (téléphone : 212-963-5597, adresse électronique : mediapartnerships@un.org). Pour tout complément d'information sur la page d'ONU Info, envoyer un courriel à contactnewscentre@un.org ou appeler le 212-963-7716 ou le 917-367-2908.

ONU Info produit des pages thématiques sur plusieurs priorités de l'Organisation, ainsi que des reportages documentaires et photos. Les émissions radiophoniques et les contenus audio sont regroupés sur une plateforme se trouvant sur la page d'ONU Info, d'où ils peuvent être téléchargés facilement par les partenaires audio et autres utilisateurs et intégrés à des reportages en ligne.

Les membres des délégations peuvent s'abonner pour recevoir les dépêches sur l'actualité qui sont mises en ligne sur le site Web d'ONU Info ; ils peuvent choisir de recevoir les dépêches au fur et à mesure qu'elles sont mises en ligne ou un bulletin à la fin de chaque jour ouvrable. L'application pour mobiles UN News Reader, disponible sur iOS (en anglais uniquement) et sur Android (dans les six langues officielles), donne aussi accès aux informations en ligne. UN Audio Now est une application qui permet l'accès à des émissions de radio quotidiennes diffusées dans les huit langues susmentionnées. On trouve sur le site Web d'ONU Info des informations actualisées concernant les applications et les services d'abonnement ainsi qu'un guide du site.

Des programmes hebdomadaires réalisés dans les langues officielles ainsi qu'en bangla, en hindi et en ourdou sont également accessibles depuis le site Web de l'ONU. Pour en savoir plus, visiter le site d'ONU Info ou contacter ONU Info par téléphone (212-963-7716 ou 212-963-0415) ou par courrier électronique (malor@un.org).

Les enregistrements des déclarations faites lors des séances des organes principaux de l'ONU peuvent être téléchargés sous forme de fichiers audionumériques. Pour tout renseignement, s'adresser à la Phonothèque (bureau IN-0503C/D, téléphone : 212-963-9272 ou 212-963-9269 ; télécopie : 212-963-4501,

adresse électronique : avlibrary@un.org). L'application pour smartphones UN Audio Channels, disponible gratuitement sur iOS et Android, dans les huit langues, permet à ses utilisateurs d'écouter en direct la plupart des activités qui se tiennent dans la salle de l'Assemblée générale et celle du Conseil de sécurité, les conférences de presse quotidiennes, ainsi que des reportages audio à la demande et des émissions produites par ONU Info. Les huit unités linguistiques élaborent également des produits d'information et des contenus que l'on retrouve sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, Twitter, YouTube et SoundCloud, ainsi que sur des plateformes de réseaux sociaux dans telle ou telle langue.

Le style des produits d'ONU Info est celui des organes de presse ; ces produits ne rendent pas compte dans le détail des déclarations faites par les États Membres et n'ont pas valeur de compte rendu officiel.

Médias sociaux

L'actualité de l'ONU est présentée en plusieurs langues sur tous les principaux médias sociaux. Pour obtenir la liste des comptes officiels, visiter le site Web de l'ONU (<http://www.un.org/fr/sections/about-website/un-social-media/index.html>), envoyer courriel à grovesn@un.org ou appeler le 917-367-7083.

Les délégations sont invitées à publier des informations sur les médias sociaux en utilisant les mots-dièse suivants :

- **Soixante-treizième session de l'Assemblée générale** : #UNGA
- **Objectifs de développement durable** : #GlobalGoals, #SDGs
- Soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : #Standup4HumanRights
- Note : les nouveautés paraissent sur blogs.un.org.

Médias : services et installations

La Division de l'information et des médias met au service des délégations et des journalistes accrédités un nombre limité

d'installations de télédiffusion, dans la mesure où elles sont disponibles. Il peut y avoir des coûts liés à l'utilisation du studio de télévision. Tous les produits sont accessibles à partir du site www.multimedia.org ou des adresses indiquées ci-dessus.

Télévision et diffusion sur le Web

Le Groupe des installations de télédiffusion retransmet en direct les séances, conférences et événements qui ont lieu au Siège de l'ONU à New York. Ces programmes sont transmis aux grandes agences internationales et aux organismes de rediffusion (Encompass et The Switch). Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe des installations de télédiffusion (bureau CB-1B-055, téléphone : 212-963-7650 ou 212-963-9399, adresse électronique : redi@un.org ou woodie@un.org).

Les délégations peuvent demander les enregistrements numériques des séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Des fichiers numériques aux formats tels que MPEG-4 (H.264) et MOV peuvent être téléchargés grâce à un lien envoyé par la Médiathèque. Les commandes passées après les interventions seront honorées dans les meilleurs délais. Toutes les demandes sont traitées dans l'ordre dans lequel elles sont reçues. Pour commander l'enregistrement d'une intervention, prière de s'adresser à la Médiathèque de l'ONU (téléphone : 212-963-0656 ou 212-963-1561 ; adresse électronique : avlibrary@un.org).

Le Groupe de la diffusion Web suit les séances de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme, les audiences de la Cour internationale de Justice, les conférences de presse et les points de presse, ainsi que les manifestations auxquelles le Secrétaire général participe et propose des formules en direct ou à la demande. Les États Membres, ainsi que les départements de l'ONU et les organismes des Nations Unies, peuvent également demander que les événements auxquels ils participent bénéficient d'une diffusion Web, ce qui permet aux internautes du monde entier de les visionner en se connectant au site de la télévision en ligne des Nations Unies (<http://webtv.un.org>).

Les enregistrements audiovisuels des interventions faites lors du débat général sont accessibles sur le site Web qui y est consacré (<http://gadebate.un.org>).

Si les séances disposent de services d'interprétation, la couverture est assurée en direct dans les six langues officielles, ainsi que dans la langue de l'orateur si ce n'est pas une langue officielle de l'ONU. Les vidéos peuvent être visionnées par tout internaute sur un ordinateur ou un appareil mobile.

Le site de la télévision en ligne des Nations Unies offre en outre la possibilité aux internautes de copier les vidéos, de les reproduire facilement sur leur propre site et de les partager sur les réseaux sociaux.

Les enregistrements en vue d'une diffusion Web sont faits sur réservation ; les demandes doivent être accompagnées d'un programme, d'une brochure ou d'un lien concernant la manifestation en question. Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe de la diffusion sur le Web (bureau S-1101, téléphone : 212-963-6733, adresse électronique : damianou@un.org et justin@un.org).

Partenariats avec les médias

L'Organisation des Nations Unies a des partenariats avec les organes d'information du monde entier, notamment les organismes de télédiffusion, les agences de presse en ligne et les réseaux sociaux. Les médias audiovisuels et en ligne partenaires peuvent reprendre, de préférence en indiquant la source, le contenu prêt à être diffusé, à savoir des informations multimédias comprenant du texte et des vidéos ainsi que des émissions de télévision, notamment les séries primées de la Télévision des Nations Unies « 21^e siècle » et « L'ONU en action », ainsi que les reportages et les journaux quotidiens d'ONU Info.

UNifeed produit des fichiers vidéo de qualité présentant l'actualité du jour et des reportages sur divers sujets intéressant l'ONU. Ces programmes peuvent être téléchargés aux formats PAL et NTSC (<http://www.unmultimedia.org/tv/unifeed>) et sont

transmis aux organismes de télédiffusion par l'intermédiaire de l'agence Associated Press Television News Global Video Wire.

Le contenu vidéo produit par la Télévision des Nations Unies peut être utilisé, sous certaines conditions, par des organes de presse partenaires. Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe des partenariats (téléphone : 917-367-5007, adresse électronique : mediapartnerships@un.org).

Photographies de l'ONU

Les photographies officielles prises à l'occasion de diverses réunions ou activités de l'ONU peuvent être téléchargées depuis la page www.unmultimedia.org/photo. Les photos sont la propriété de l'Organisation, qui détient tous les droits liés à leur utilisation. Elles ne peuvent être utilisées à des fins publicitaires ou autres fins commerciales sans autorisation préalable. Pour tout renseignement, s'adresser à la Photothèque du Département de l'information (téléphone : 212-963-6927 ou 212-963-0034 ; télécopie : 212-963-1658 ; adresse électronique : photolibr@un.org).

Campagnes de communication et points de contact

Division de la communication stratégique

Bureau de la Directrice

Bureau : S-1007

Téléphone : 212-963-7547

La Division de la communication stratégique met au point et coordonne les campagnes d'information sur des questions prioritaires, notamment à l'occasion des grandes conférences et célébrations organisées par l'ONU. Pour tout complément d'information, contacter la Cheffe du Service des campagnes de communication, M^{me} Nanette Braun (bureau S-1036, téléphone : 917-367-4443). On trouvera ci-après certaines des pages Web thématiques de la Division :

- **Objectifs de développement durable : 17 objectifs pour transformer notre monde** : <http://www.un.org/sustainabledevelopment>
- **L'application ODD en action** : <https://sdgsinaction.com/fr.html>
L'action menée par le système des Nations Unies pour lutter contre les changements climatiques : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/climatechange/fr/>
- **Nations Unies et maintien de la paix** : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/>
- **AfriqueRenouveau** : www.un.org/africarenewal/fr
- **Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024)** : <http://www.un.org/fr/events/africandescentdecade/>
- **Votre voix au service des droits de l'homme** : <https://www.un.org/en/udhr-video/curated.shtml>

On trouvera ci-après la liste de quelques-unes des publications de la Division.

Publications thématiques

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>AfriqueRenouveau (publication trimestrielle)</i> Adresse électronique : africarenewal@un.org http://www.un.org/africarenewal/fr	212-963-6857	212-963-1893	S-1026

Publications institutionnelles

	Téléphone	Télécopie	Bureau
<i>Chronique de l'ONU</i> Revue trimestrielle présentant les activités et sujets de préoccupation des Nations Unies Adresse électronique : unchronicle@un.org https://unchronicle.un.org/fr/	212-963-0405	917-367-6075	S-0920
<i>Annuaire des Nations Unies</i> Recueil annuel couvrant les principales activités menées par les organismes des Nations Unies et contenant le texte intégral des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social ainsi que les explications correspondantes			

	Téléphone	Télécopie	Bureau
Adresse électronique : unyearbook@un.org https://unyearbook.un.org/	212-963-5547	917-367-6075	S-0935
ABC des Nations Unies			
Guide exhaustif offrant une vue d'ensemble de l'histoire, de la structure et des activités de tout le système des Nations Unies, assorti de contacts et de liens			
Adresse électronique : moore1@un.org	212-963-3854	917-367-6075	S-0936
Section des relations avec les ONG (Département de l'information)			
http://outreach.un.org/ngorelations			
Annuaire des organisations non gouvernementales travaillant avec le Département de l'information			
http://esango.un.org/civilsociety/displayDPISearch.do?method=search&sessionCheck=false			U-204
The Essential UN			
http://www.un.org/en/essential-un/	212-963-4467		

Publications des Nations Unies

Adresse électronique : publications@un.org

Site Web : <https://www.shop.un.org/>

Plateforme en ligne : <https://www.un-ilibrary.org/>

Twitter : twitter.com/unpublications

Facebook : www.facebook.com/unpublications

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies, par l'intermédiaire des établissements de commerce en ligne, dans les librairies de l'ONU au Siège et à Genève et sur le site de vente en ligne de l'Organisation ([shop.un.org](https://www.shop.un.org/)). La bibliothèque numérique des Nations Unies iLibrary (http://www.un-ilibrary.org) offre un accès gratuit aux publications numériques ; il est possible d'effectuer des recherches dans celles-ci et d'en partager l'accès. Les titres les plus demandés sont également disponibles sous forme de livres électroniques et grâce à des applications mobiles.

	Téléphone	Adresse électronique
Ventes et marketing Cheffe, M ^{me} Sherri Aldis	917-367-4717	aldis@un.org

United Nations Development Business

Adresse électronique : dbusiness@un.org

Site Web : www.devbusiness.com

United Nations Development Business est une plateforme en ligne qui publie des appels d'offre pour des projets financés par l'ONU, les États Membres et les principaux organismes de développement, l'idée étant de les rendre attractifs et de favoriser la concurrence. Les entreprises et les consultants du monde entier utilisent cette plateforme afin de se tenir au courant des perspectives qui existent en matière de marchés publics mondiaux.

	Téléphone	Adresse électronique
M. Reza Mapar	917-367-3978	mapar@un.org

Services fournis par le réseau des centres d'information des Nations Unies

Service des centres d'information

Bureau : IN-0518

Téléphone : 212-963-1270

Adresse électronique : dpi_dis_unit@un.org

Site Web : <http://unic.un.org/aroundworld/unics/fr/index.asp>

Baucoup des services fournis par les bureaux du Siège sont également disponibles dans les États Membres. Le Département de l'information dispose actuellement de 59 centres et services d'information dans le monde, dont les services d'information à Genève et à Vienne, d'un centre d'information régional à Bruxelles et d'antennes dans huit bureaux de l'ONU. Le Service des centres d'information de la Division de la communication stratégique prête un appui programmatique et administratif au réseau des centres d'information.

Services à la société civile

Conseil économique et social

Le Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales (bureau S-2586, téléphone : 212-963-3192) sert de point de contact pour les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Département de l'information

La Division de la sensibilisation du public du Département de l'information a pour vocation de faire connaître les idéaux et les activités de l'ONU à tous les peuples et à toutes les sociétés pour mobiliser leur appui. Elle travaille en coopération avec les principaux groupes intéressés, comme les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les entités du secteur privé, et avec le grand public.

Le site Web « deleGATE » (<http://www.un.int/fr>), qui est mis à jour par l'équipe de l'intranet de l'ONU, iSeek, informe les membres des délégations sur les séances, les élections, les rapports importants, la documentation, les journées internationales, les possibilités de formation et les manifestations organisées au Siège. Il reprend également une partie du contenu de l'intranet de l'ONU, iSeek, en anglais et en français, et donne accès à certaines informations émanant des commissions de l'Assemblée générale ainsi qu'au répertoire téléphonique du Siège et à l'annuaire du personnel, lequel est équipé d'une fonction de recherche.

Pour tout complément d'information ou pour envoyer des projets d'article, s'adresser à iseek@un.org.

Section des relations avec les ONG, de la sensibilisation et des manifestations spéciales

Relevant de la Division de la sensibilisation du public, la Section des relations avec les ONG, de la sensibilisation et des manifestations spéciales a pour mission de nouer des partenariats créatifs pour mettre en lumière et expliquer l'action de l'ONU, grâce notamment :

À l'Initiative de mobilisation de la communauté artistique, qui s'efforce de promouvoir l'intégration des questions occupant une place prioritaire pour l'ONU dans les productions cinématographiques et télévisées ;

Au programme des messagers de la paix, qui gère les relations avec des personnalités qui mettent leur temps et leur talent au service de l'ONU en s'employant à faire connaître l'action des organismes du système ;

Au Groupe des relations avec les ONG, qui entretient des liens avec des organisations non gouvernementales officiellement associées aux activités du Département de l'information et appuie les efforts faits par le Département pour diffuser des informations sur les travaux et le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Il facilite aussi l'échange d'informations et le développement des partenariats avec la société civile afin que celle-ci comprenne mieux en quoi consistent les travaux de l'Organisation et y participe davantage;

Au Groupe des manifestations spéciales, lequel est chargé d'organiser des manifestations spéciales de haut niveau au Siège.

Chef de la Section des relations avec les ONG, de la sensibilisation et des manifestations spéciales

M. Jeffrey Brez

Adresse électronique : brez@un.org

Téléphone : 212-963-8070

Twitter : @jeffbrez

Cheffe du Groupe des relations avec les ONG

M^{me} Hawa Diallo

Adresse électronique : diallo9@un.org

Téléphone : 917-367-9380

Centre d'information des ONG (Département de l'information)

Bureau : U-204 (801 United Nations Plaza)

Téléphone : 212-963-7234

Site Web : <http://outreach.un.org/ngorelations>

Facebook : www.facebook.com/UNDPINGO

Tumblr : <http://undpingo.tumblr.com>

Twitter : <https://twitter.com/undpingo>

Adresse électronique : undpingo@un.org

Responsable de l'Initiative de mobilisation de la communauté artistique et du Programme des messagers de la paix

M. Jon Herbertsson

Adresse électronique : herbertsson@un.org

Téléphone : 212-963-7346

Site Web : <http://outreach.un.org/ccoi/>

Site Web : <http://outreach.un.org/mop/>

Adresse électronique : creative@un.org

Responsable du Groupe des manifestations spéciales,

M. Carlos Islam

Adresse électronique : islamc@un.org

Téléphone : 212-963-2985

Site Web : <http://www.outreach.un.org/specialevents/>

Adresse électronique : specialeventsdpi@un.org

Section de l'action éducative

La Section de l'action éducative lance des initiatives mondiales de formation sur les questions occupant une place prioritaire à l'ordre du jour de l'ONU et les objectifs de l'Organisation. Elle conçoit des documents éducatifs pour les jeunes à l'intention des enseignants et étudiants de tous niveaux et organise des vidéoconférences à l'échelle internationale pour les étudiants

afin de mieux faire connaître l'Organisation. Elle travaille également en partenariat avec les États Membres et les groupes de la société civile pour apporter son concours aux programmes annuels « L'ONU mise en scène », s'attachant en particulier à former les formateurs dans le cadre des ateliers de simulation.

La Section gère également deux programmes éducatifs : a) le Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies et b) le programme éducatif En mémoire de l'esclavage.

Cheffe

M^{me} Kimberly Mann

Adresse électronique : mann@un.org

Téléphone : 212-963-6835

Responsable des Initiatives pour les étudiants

M. Brenden Varma

Adresse électronique : varmab@un.org

Téléphone : 212-963-7238

Adresse électronique : education-outreach@un.org

Journée internationale de la paix

Site Web : <http://www.un.org/fr/events/peaceday/>

Principes directeurs de « L'ONU mise en scène »

Site Web : <http://outreach.un.org/mun>

Responsable du Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies

M^{me} Tracey Petersen

Adresse électronique : petersen3@un.org

Téléphone : 212-963-4578

Site Web : <http://www.un.org/fr/holocaustremembrance/>

Facebook : [facebook.com/unhop](https://www.facebook.com/unhop)

Twitter : @UNHOP

YouTube : <http://youtube.com/holocaustremembrance>

Programme éducatif En mémoire de l'esclavage

Site Web : [http://www.un.org/fr/events/](http://www.un.org/fr/events/slaveryremembranceday/)

[slaveryremembranceday/](http://www.un.org/fr/events/slaveryremembranceday/)

Facebook : <http://facebook.com/rememberslavery>

Twitter : <http://Twitter.com/rememberslavery>

Initiative Impact universitaire des Nations Unies

L'initiative Impact universitaire des Nations Unies associe les établissements d'enseignement supérieur, les organisations qui attribuent des bourses et les instituts de recherche avec l'ONU et les met en contact les uns avec les autres pour réfléchir aux questions qui sont prioritaires pour l'Organisation, en particulier les objectifs de développement durable. Il s'agit d'un lieu d'échange sur les idées et les initiatives se rapportant aux activités de l'Organisation.

Chef

M. Ramu Damodaran

Adresse électronique : damodaran@un.org

Téléphone : 212-963-6173

Site Web : <http://academicimpact.un.org/fr>

Twitter : @ImpactUN

Facebook : <http://www.facebook.com/ImpactUN>

Adresse électronique : academicimpact@un.org

Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse

Relevant de la Division de la sensibilisation du public, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a pour mission de faire en sorte que la voix des jeunes soit entendue dans le système des Nations Unies. Il travaille en collaboration avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile, le monde universitaire et d'autres parties prenantes pour renforcer la position des jeunes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système de l'ONU, et leur donner davantage de moyens d'action.

Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse

M^{me} Jayathma Wickramanayake

Adresse électronique : youthenvoy@un.org

Téléphone : 212-963-6013

Bureau : DC1-0220

Section des publications et de l'édition

La Section des publications et de l'édition est chargée des publications phares du système des Nations Unies intitulées la *Chronique de l'ONU*, l'*Annuaire des Nations Unies* et l'*ABC des Nations Unies*. Ces publications favorisent le dialogue sur les enjeux mondiaux, présentent des informations précises sur les activités de l'ONU et constituent des sources inestimables d'information.

Chef

M. Russell Taylor

Adresse électronique : taylor3@un.org

Téléphone : 212-963-4763

Bureau : S-0934

Secrétariat du Comité des expositions

Les expositions présentées dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale portent sur des questions qui sont prioritaires pour l'ONU. Elles sont montées conformément aux directives du Comité des expositions de l'ONU. Pour tout complément d'information, s'adresser au Secrétaire du Comité (adresse électronique : exhibitscommittee@un.org).

Services à l'intention des visiteurs

Cheffe par intérim

M^{me} Lilli Schindler

Adresse électronique : schindler@un.org

Téléphone : 212-963-1361

Bureau : GA-1B-039 (Centre des visiteurs)

Site Web : <http://visit.un.org/fr>

Facebook: <https://www.facebook.com/UNVisitorsCentre>

Visites guidées : Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 45. Les visites se font dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi que dans d'autres langues à la demande, notamment en allemand, coréen, italien, japonais et portugais.

Les personnes qui souhaitent acheter leurs billets à l'avance peuvent le faire en ligne à l'adresse suivante : <http://visit.un.org>. Sinon, elles peuvent se procurer un billet sur place le jour de la visite (nombre limité en vente). Pour les groupes (40 personnes ou plus), contacter le service des réservations en composant le 212-963-4440, poste 2, ou en écrivant à unityg@un.org. À condition qu'il reste de la place, les fonctionnaires, stagiaires et membres des délégations ont droit à un billet gratuit, qu'ils peuvent se procurer le jour de la visite au guichet qui se trouve dans le hall du bâtiment de l'Assemblée générale. Les fonctionnaires et membres des délégations ont aussi droit, sur présentation au guichet de leur carte d'identité ONU, à deux billets pour adultes au tarif réduit de 13 dollars pour des invités.

Le Bureau des orateurs (bureau GA-1B-039, téléphone : 212-933-7710, adresse électronique : briefings@un.org) organise à l'intention des groupes qui visitent le Siège (établissements d'enseignement, associations professionnelles, représentants de gouvernement, journalistes et groupes de la société civile) des séances d'information assurées par des fonctionnaires de l'ONU, ainsi que des exposés aux États-Unis et au Canada.

Le comptoir des renseignements (comptoir du Centre des visiteurs, GA-1B-031, téléphone : 212-963-4475, adresse électronique : inquiries2@un.org) fournit des informations sur l'ONU et ses activités en réponse aux demandes émanant du public et distribue de la documentation. On peut également obtenir des informations thématiques en ligne et consulter les réponses aux questions qui reviennent souvent à l'adresse <http://visit.un.org/fr>.

Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra

Coordonnatrice du programme

M^{me} Bayann Hamid

Adresse électronique : bayann.hamid@un.org

Téléphone : 212-963-9415

Site Web : <http://outreach.un.org/raf/>

Le programme de stages de journalisme Reham Al-Farra est un programme annuel qui permet à de jeunes journalistes (âgés de 22 à 35) originaires de pays en développement et des pays en transition de bénéficier d'une bourse pour se rendre au Siège de l'ONU afin de couvrir l'ouverture de l'Assemblée générale ; ils assistent également à des séances d'information sur les priorités de l'Organisation.

Bibliothèque Dag Hammarskjöld

Chef

M. Thanos Giannakopoulos

Adresse électronique : thanos.giannakopoulos@un.org

Téléphone : 212-963-0512

Bureau : L-0218A

Salle de lecture : L-105

Située à l'angle de la 42^e Rue et de la Première Avenue.

Ouverte du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 h 30 de janvier à août et de 9 heures à 18 heures de septembre à décembre.

Adresse électronique : Library-NY@un.org

Téléphone : 212-963-3000

Site Web : <http://library.un.org>

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld offre des services de recherche et d'information visant à aider les États Membres à participer aux travaux de l'ONU ; il s'agit de sa priorité numéro un. Elle offre également les services ci-après :

- Un service de recherche professionnel. Des spécialistes de l'information répondront aux questions dans l'heure :
 - ♦ **Adresse électronique** : library-ny@un.org
 - ♦ **Téléphone** : 212-963-3000
 - ♦ « **Demandez à DAG** » : ask.un.org/fr
- Un accès en ligne à des renseignements de source commerciale, que la Bibliothèque met gratuitement à la disposition

des membres des délégations. Certaines de ces sources sont accessibles depuis le domicile, le bureau ou un appareil mobile. Pour tout complément d'information, contacter la Bibliothèque.

- Des cours à l'intention des membres des délégations et du personnel des missions sur la recherche d'information ayant trait à l'ONU. Le calendrier des prochains cours est disponible sur le site Web de la Bibliothèque (<http://library.un.org>).
- Des sites Web spécialisés créés par la Bibliothèque à l'intention des États Membres :
 - ♦ **Les États Membres au fil des sessions** : portail qui permet d'avoir accès à l'historique des actions de chaque État Membre à l'ONU (<http://research.un.org/en/unms>)
 - ♦ **Base de données des votes enregistrés** (<http://research.un.org/en/voting>)
 - ♦ **Index des déclarations et discours prononcés** : <http://research.un.org/en/speeches>
 - ♦ **Demandez à DAG** : Foire aux questions qui donne des réponses aux questions le plus souvent posées sur l'ONU (ask.un.org/fr)
- Un service de numérisation à la demande de documents de l'ONU non disponibles en ligne.
- Des produits de recherche d'information sur les grandes questions intéressant l'ONU, notamment :
 - ♦ **La paix et la sécurité** : <http://research.un.org/az.php?s=2253>
 - ♦ **Le développement** : <http://research.un.org/az.php?s=1515>
 - ♦ **Divers : voir** <http://research.un.org/az.php>
- Accès à des milliers de journaux, magazines et livres numériques dans de nombreuses langues, toutes régions confondues.
- Prêts interbibliothèques pour des livres et des articles qui ne sont pas dans le fonds de la Bibliothèque.
- Guides de recherche sur des sujets ayant trait à l'ONU qui présentent un intérêt particulier pour les délégations :
 - ♦ **Aperçu de la documentation de l'ONU** (<http://research.un.org/fr>)
 - ♦ **Conseil de sécurité**, dont un tableau récapitulatif des séances, vétos et résolutions (<http://research.un.org/en/docs/sc>)

- ♦ **Assemblée générale**, dont une liste des résolutions (<http://research.un.org/en/docs/ga>)
- ♦ **Budget de l'ONU** (<http://research.un.org/en/docs/budget>)
- Les salles de lecture de la Bibliothèque (L-105 et L-248) sont des espaces silencieux où les membres des délégations peuvent consulter les derniers ouvrages et magazines, et obtenir l'aide de spécialistes de l'information. Il y a des ordinateurs et des imprimantes sur place, ainsi que du Wi-Fi.

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld conserve également un fonds de documents présentant un intérêt particulier : cartes, documents sur le droit international, documents de la Ligue des Nations, et documents et publications des Nations Unies.

Le fonds de l'ONU comprend plus de 10 millions de documents dans toutes les langues officielles remontant aux tout débuts de l'Organisation. Si la plupart des documents parus depuis 1993 sont disponibles en version numérique, les millions de documents qui n'existent qu'en format papier sont conservés par la Bibliothèque. Celle-ci a entrepris un vaste programme de numérisation, l'objectif étant de préserver la mémoire institutionnelle de l'Organisation. De nouveaux documents sont numérisés tous les jours. Le lancement de la Bibliothèque numérique de l'ONU (<http://digitallibrary.un.org>) a permis de faciliter l'accès à ces documents essentiels.

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld collabore avec d'autres bibliothèques du Secrétariat de l'ONU, dans le monde entier, pour répondre rapidement et efficacement aux questions des délégations et des autres clients. La Bibliothèque coordonne un réseau de plus de 356 bibliothèques dépositaires des documents des Nations Unies dans 136 États Membres et territoires (<https://library.un.org/content/united-nations-depository-library-programme>).

Les délégations et missions permanentes peuvent contacter la Bibliothèque si elles souhaitent bénéficier d'une présentation personnalisée des services et des ressources disponibles. La Bibliothèque invite les délégations à lui transmettre leurs observations et suggestions.

V. Locaux et services à l'usage des délégations

Les délégations ont accès aux installations et aux services ci-après, situés au premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale :

- Services postaux
- Banque
- Boutique-cadeaux
- Librairie
- Services d'accueil

Frais de voyage des membres des délégations des pays les moins avancés assistant aux sessions de l'Assemblée générale

Conformément à la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, modifiée par les résolutions 2128 (XX), 2245 (XXI), 2489 (XXIII), 2491 (XXIII), 41/176, 41/213, 42/214, la section VI de la résolution 42/225, la section IX de la résolution 43/217 et la section XIII de la résolution 45/248, l'Organisation des Nations Unies paie les frais de voyage, mais non des indemnités de subsistance :

- a) Pour cinq représentants au plus, y compris les représentants suppléants, de chaque État Membre désigné comme pays moins avancé participant à une session ordinaire de l'Assemblée générale ;
- b) Pour un représentant ou un représentant suppléant de chaque État Membre visé à l'alinéa a) ci-dessus participant à une session extraordinaire ou à une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale ;
- c) Pour un membre d'une mission permanente à New York qui est désigné comme représentant ou représentant suppléant à l'Assemblée générale, à condition que le voyage en question réponde aux critères énoncés aux alinéas a) et b) ci-dessus, que le représentant permanent atteste que le voyage a trait aux travaux de la session

considérée et que le voyage soit effectué pendant la session ou dans les trois mois qui suivent ou précèdent la session. Les sommes à verser au titre d'une session ne seront pas majorées si cette session est suspendue et reprise.

Si une délégation en fait la demande par l'intermédiaire de sa mission permanente à New York, l'Organisation prendra des dispositions pour assurer le transport aller-retour au Siège de l'ONU, à New York, des représentants mentionnés ci-dessus. À cet effet, la délégation doit prier sa mission permanente d'envoyer une note verbale précisant, pour chaque représentant participant au voyage :

- À quelle session de l'Assemblée générale il se rend ;
- Son nom complet et sa date de naissance (jj/mm/aaaa) ;
- La date à laquelle il souhaite arriver à New York et la date à laquelle il souhaite repartir ;
- Ses coordonnées personnelles (numéro de téléphone et adresse électronique) ;
- Ses coordonnées à New York (numéro de téléphone et adresse électronique) ;
- Une copie numérisée des pages de son passeport où figurent son nom complet et sa date de naissance.

Pour chaque session de l'Assemblée générale, l'Organisation fournira un seul billet aller-retour de première classe pour le chef de la délégation, et jusqu'à quatre billets aller-retour supplémentaires, au tarif immédiatement inférieur pour les vols de plus de neuf heures et en classe économique pour les vols de moins de neuf heures, pour les autres membres de la délégation accréditée. L'Organisation réserve les billets les moins chers pour le trajet aller-retour, par l'itinéraire le plus court, entre la capitale de l'État concerné et la ville de New York.

Si l'Organisation ne s'occupe pas de réserver les billets, le remboursement des frais de voyage de chaque représentant est limité aux montants ci-dessous, le plus bas étant retenu :

- le tarif le moins cher pour un trajet aller-retour aux dates prévues, par l'itinéraire le plus court, entre la capitale de l'État concerné et la ville de New York, ou
- le coût effectif du voyage.

Les délégations pouvant prétendre au remboursement de leurs frais de voyage, conformément aux dispositions du Règlement régissant le paiement des frais de voyage et des indemnités de subsistance dans le cas des membres des organes et des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/107/Rev.6 du 25 mars 1991) doivent, pour faire leur demande, utiliser le formulaire F-56 (Demande de remboursement des frais de voyage autorisés des représentants des États Membres). Ces demandes de remboursement doivent être accompagnées des originaux des preuves de paiement/reçus (les factures ne seront pas acceptées si elles ne sont pas accompagnées d'une preuve de paiement), des talons des billets (ou un itinéraire indiquant les numéros de billet électronique) et des talons des cartes d'embarquement. Tous les paiements dus aux États Membres sont effectués par virement électronique sur le compte bancaire de la mission permanente correspondante. En conséquence, les coordonnées de ce compte doivent également être indiquées, de préférence au moyen de la copie d'un chèque annulé, lors de la présentation de la demande de remboursement dans le formulaire F-56. Prière de noter que les remboursements ne peuvent être effectués en espèces ni directement aux voyageurs. L'ONU n'est pas tenue de faire droit à une demande de remboursement de frais de voyage qui lui serait soumise après le 31 décembre de l'année suivant la date de clôture de la session de l'organe ou de l'organe subsidiaire ayant donné lieu au déplacement.

Les notes verbales, les demandes de billets, les questions sur le remboursement des frais de voyage et les demandes de remboursement doivent être adressées au :

Chef du Service administratif

Département de la gestion
Bâtiment du Secrétariat, 20^e étage

Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017
Téléphone : 212-963-6580

Agence de voyages

American Express-GBT est l'agence de voyages officielle de l'ONU à New York ; elle aide les délégations, dans toute la mesure possible, à organiser les voyages officiels payés par l'Organisation, y compris pour ce qui est de l'achat des billets et la réservation des chambres d'hôtel.

L'agence de voyages peut être contactée par courrier électronique (unsec@service.amexgbt.com) ou par téléphone (1-312-340-2638). Pendant les heures d'ouverture, vous avez le choix entre trois options : le « 1 » pour obtenir une aide à la navigation, le « 2 » pour les réservations faites en ligne et le « 3 » pour tous les autres services. Après les heures d'ouverture, appuyez sur le « 3 » lorsque vous y êtes invités. Vous serez mis en contact avec un agent d'Amex-GBT. Veuillez noter que les services intervenant après les heures d'ouverture de l'agence sont facturés ; il est donc préférable d'appeler pendant les heures d'ouverture s'il ne s'agit pas d'une urgence.

Immeuble FF, 2^e étage, 304 East 45th Street
(entre la Première et la Deuxième Avenue)
Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 18 heures.

Les appels d'urgence de l'étranger peuvent être passés en PCV : composez le 336-291-1394 (opérateur) ou le 001-313-317-3657 (direct) et donnez le code SK32 pour effectuer l'appel.

Salon des délégués

Bâtiment des conférences (2^e étage)

Du jour de l'ouverture de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale (18 septembre 2018) jusqu'à la suspension de la session en décembre 2018, les membres des délégations

sont priés de n'inviter au salon des délégués que des personnes titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité.

Salon de repos pour les délégués

Bâtiment des conférences (2^e étage, à proximité de la zone réservée au Conseil de sécurité)

Restauration

Restaurant des délégués

Bâtiment des conférences, 4^e étage

Téléphone : 917-367-3314

Le restaurant des délégués propose un menu à prix fixe pour le déjeuner. Il est ouvert entre le 10 septembre et le 14 décembre 2018, du lundi au vendredi, de 11 h 30 à 14 h 30. Les réservations sont obligatoires ; elles peuvent se faire en ligne sur le site <http://www.ddr-reservations.com> ou par téléphone au 917-367-3314.

Il se peut que le restaurant soit fermé pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut niveau. Les dates et horaires de fermeture seront communiqués en temps utile.

Déjeuners privés : Des salles à manger particulières peuvent être mises à disposition pour des déjeuners regroupant 10 convives ou plus. Les membres des délégations sont priés de retenir ces salles deux semaines à l'avance. Pour les autres dispositions à prendre, notamment pour les menus, se mettre en rapport avec le Service de la restauration de l'ONU (212-963-7029 ou 212-963-7099).

Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas admis au restaurant des délégués et il est interdit d'y prendre des photos. Une tenue vestimentaire correcte est de rigueur.

Réceptions et célébrations : Les membres de délégations désireux d'organiser le soir des réceptions ou des célébrations

au Siège sont priés de se mettre en rapport avec le Service de la restauration de l'ONU (212-963-7029 ou 212-963-7099).

Les délégations qui se proposent d'envoyer des cartons d'invitation doivent prendre leurs dispositions aussi longtemps à l'avance que possible. Il convient de préciser sur les cartons d'invitation que les invités devront présenter leur carte à l'entrée des visiteurs, puis se soumettre à un contrôle de sécurité. Ils devront aussi présenter leur carton d'invitation à l'entrée des salons de réception. La liste des invités et un exemplaire de carton d'invitation doivent être communiqués bien à l'avance, par courrier électronique, au capitaine Malinda McCormack (mccormackm@un.org) et au Groupe des plans de sécurité (security_service_coordinator@un.org).

Cafétéria, cafés et bar

La cafétéria principale est fermée depuis le 10 juillet 2015 mais sera ouverte pendant la première partie du débat général et peut-être également à d'autres moments de l'année si les conditions de sécurité le permettent. Les autres lieux de restauration sont la Cafétéria Riverview, le Lobby Café, le Café de la paix, le Café du Centre des visiteurs et le Café viennois. Il y a un bar avec restauration légère au Salon des délégués nord, ainsi que des distributeurs automatiques.

Cafétéria Riverview

- Bâtiment des conférences (4^e étage)
- Heures d'ouverture : de 8 heures à 15 heures, du lundi au vendredi
- Fermée le samedi et le dimanche
- Petit déjeuner : de 8 heures à 10 h 30
- Déjeuner : de 11 heures à 15 heures
- Restauration légère/boissons chaudes : pendant les heures d'ouverture
- Ventes à consommer sur place ou à emporter (petit déjeuner et déjeuner), buffet et sélection de produits préemballés et

prêts à emporter (chauds ou froids), notamment des salades et des sandwichs casher et des sandwichs au poulet halal.

- Il se peut que la Cafétéria Riverview soit fermée pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut niveau. Les dates et horaires de fermeture seront communiqués en temps utile.

Lobby Café

- Bâtiment du Secrétariat (dans le hall, côté nord)
- Heures d'ouverture : de 8 heures à 17 heures, du lundi au vendredi
- Fermé le samedi et le dimanche
- Restauration légère pour le petit déjeuner, le déjeuner et le goûter. Sélection de cafés (expresso, cappuccino et latte), préparés sur place ou en libre-service, de viennoiseries, d'en-cas et de desserts.
- Il se peut que le Lobby Café soit fermé pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut niveau. Les dates et horaires de fermeture seront communiqués en temps utile.

Café de la paix

- Bâtiment du Secrétariat (premier sous-sol)
- Heures d'ouverture : de 11 h 30 à 16 heures, du lundi au vendredi
- Fermé le samedi et le dimanche
- Déjeuner servi de 11 h 30 à 15 heures
- Déjeuner (soupes, sandwichs, buffet à salades, sushis et sandwichs préparés sur place)
- Bubble tea et en-cas également disponibles
- Il se peut que le Café de la paix ouvre plus tôt le matin pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut niveau, afin de proposer des petits déjeuners légers. Les dates et horaires seront communiqués en temps utile.

Café du Centre des visiteurs

- Bâtiment de l'Assemblée générale (Centre des visiteurs, premier sous-sol)
- Heures d'ouverture : de 8 heures à 18 heures du lundi au vendredi
- Bar expresso, assortiment de viennoiseries pour le petit déjeuner, restauration légère (salades et sandwichs prêts à consommer, yaourts aux céréales et aux fruits, yaourts glacés, autres produits prêts à emporter et boissons fraîches).

Café viennois

- Bâtiment de l'Assemblée générale (premier sous-sol, près des salles de conférence)
- Heures d'ouverture : de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi
- Bar expresso, assortiment de sandwichs pour le petit déjeuner, délicieuses crêpes sucrées, restauration légère, sandwichs et salades prêts à consommer, notamment des salades et des sandwichs casher et des sandwichs au poulet halal, en-cas, desserts, autres produits prêts à emporter et boissons fraîches.

Salon des délégués nord

- Bâtiment des conférences (2^e étage)
- Heures d'ouverture : de 9 h 30 à 19 heures, du lundi au mercredi, de 9 h 30 à 20 heures le jeudi et de 9 h 30 à 22 heures le vendredi
- Bar expresso, assortiment de viennoiseries pour le petit déjeuner, restauration légère (salades et sandwichs prêts à consommer), en-cas, desserts, boissons fraîches.
- Il se peut que le Salon des délégués nord soit fermé pendant de courtes périodes à l'occasion de manifestations de haut niveau. Les dates et horaires de fermeture seront communiqués en temps utile.

Distributeurs automatiques

- Bâtiment de l'Assemblée générale (Centre des visiteurs, premier sous-sol)

- Couloir de la Bibliothèque (bâtiment de la Bibliothèque)
- Bâtiment des conférences (rez-de-chaussée)

Invités de membres des délégations : admission dans les locaux d'invités non détenteurs de cartes d'identité ONU pendant et après la période du débat général

Les visiteurs et invités ne seront pas admis dans les locaux de l'ONU pendant la durée des réunions de haut niveau et du débat général ; les locaux leur seront de nouveau ouverts à partir du mercredi 3 octobre 2018.

Les invités qui souhaitent accompagner un membre de délégation pendant les heures normales de bureau, de 9 heures à 17 heures, après la tenue du débat général, doivent se plier aux consignes suivantes :

- Se présenter à l'entrée des visiteurs (46^e Rue Est), où un membre d'une délégation devra les accueillir, et se soumettre à un contrôle de sécurité. Pour pouvoir accéder aux bâtiments de l'Assemblée générale, il leur faudra d'abord obtenir une carte d'accès au guichet d'accueil situé dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale ;
- Déposer, à ce même guichet, une pièce d'identité officielle avec photo, en cours de validité, qui leur sera rendue avant leur départ.
- Les invités se verront remettre une carte d'accès, qu'ils devront porter de façon visible à tout moment. Ils devront en outre rester constamment en compagnie du membre de la délégation auquel ils rendent visite, à moins d'être au Centre des visiteurs. À la fin de la visite, le membre de la délégation doit raccompagner ses invités au guichet d'accueil où leur pièce d'identité leur sera restituée en échange de la carte d'accès.

Circulation sur le rond-point du Secrétariat et accès par l'entrée de la 43^e Rue Est

Pendant la durée du débat de haut niveau, du 25 septembre au 1^{er} octobre 2018, seuls les cortèges motorisés escortés par l'État hôte seront autorisés à circuler sur le rond-point du Secrétariat. Les véhicules autorisés pourront de nouveau pénétrer dans le complexe par l'entrée située au niveau de la 43^e Rue Est et en sortir par le portail situé au niveau de la 45^e Rue Est à partir du mardi 2 octobre 2018.

Cartes d'identité ONU

- Les cartes d'identité ONU qui leur sont délivrées leur donnant une grande liberté d'accès, les membres des délégations, fonctionnaires, membres accrédités des organisations non gouvernementales, représentants des médias et prestataires de service agréés doivent comprendre qu'il importe au plus haut point de ne pas en compromettre l'intégrité, et ce, pour que la sécurité de tous les intéressés puisse être assurée.
- Il est rappelé aux membres des délégations, comme aux autres personnes détentrices d'une carte d'identité ou d'accès, que cette carte est pour leur usage personnel uniquement et qu'elle ne doit être ni prêtée ni donnée. Si un agent de sécurité constate qu'une carte est utilisée d'une manière contrevenant aux règles, il la confisquera.
- Les fonctionnaires, membres des délégations et autres personnes autorisées à pénétrer dans l'enceinte de l'ONU ne pourront le faire que sur présentation d'une carte d'identité ONU valide. Il est rappelé aux personnes détentrices d'une carte d'identité ONU qu'elles sont tenues, conformément à la circulaire ST/SGB/259 du Secrétaire général en date du 2 juillet 1993, de la porter de façon visible lorsqu'elles entrent dans les locaux et pendant tout le temps qu'elles s'y trouvent. Il incombe à chacun de s'assurer que sa carte est valide.

Services audiovisuels

- La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence fournit des services de technologie audiovisuelle et l'appui connexe pour toutes les réunions et manifestations qui se déroulent au Siège de l'ONU à New York. Elle tient à jour une collection des enregistrements audiovisuels des débats de toutes les séances plénières et de ceux des grandes commissions et des principaux comités.

Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence

Adresse électronique : request-for-services@un.org

Bureau : CB-1B-79

Téléphone : 212-963-9485

- Ces services sont financés par les crédits budgétaires alloués par l'Assemblée générale au Bureau de l'informatique et des communications (Département de la gestion). Les réservations concernant l'équipement ci-après et l'appui connexe doivent être faites par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus :
 - Microphones et systèmes d'interprétation simultanée
 - Amplificateurs et systèmes de diffusion audio
 - Projecteurs
 - Caméras professionnelles
 - Systèmes d'affichage électronique (par ex., plaques nominatives numériques)
 - Téléprompteurs
 - Systèmes permettant la participation à distance (par ex., appui aux visioconférences)
- Tous les autres services sont facturés selon la formule du recouvrement des coûts; tarifs et devis peuvent être obtenus sur demande.
- La Section facilite la fourniture de technologies et de services permettant de rendre les réunions plus accessibles, notamment le sous-titrage permanent ou à la demande et l'enregistrement et la diffusion de l'interprétation en langue des signes. Ces services sont fournis sur demande.

Enregistrements audiovisuels

Des copies des enregistrements audiovisuels des séances publiques sont disponibles sur demande. Les enregistrements des séances privées et autres manifestations sont disponibles sur réservation. L'accès aux enregistrements de séances privées étant réservé au président et au secrétaire en fonction pendant la séance, les demandes d'enregistrements desdites séances doivent provenir du président ou du secrétaire et être adressées au Chef de la Section, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Projections vidéo et lecteurs

Des lecteurs et écrans multimédias peuvent être fournis sur réservation. Les demandes doivent être adressées par écrit à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Téléprompteurs

Les orateurs qui souhaitent se servir d'un téléprompteur dans la salle de l'Assemblée générale pendant le débat général et dans les salles des conseils doivent faire parvenir à l'avance, sous forme électronique, la version définitive du discours qui sera prononcé. Les demandes doivent être adressées par écrit à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Visioconférences

Plusieurs salles de conférence et de réunion du Secrétariat sont équipées pour la tenue de visioconférences et la participation à distance aux réunions, grâce aux technologies de visioconférence et à diverses applications permettant la tenue de réunions virtuelles, telles qu'Adobe Connect Meetings, Skype et Cisco Jabber. Les demandes doivent être adressées par écrit à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Courrier et plantons

Le Groupe de l'acheminement et de la distribution du courrier assure à l'intention des délégations les services suivants :

- Distribution de la correspondance officielle des délégations destinée à être remise par courrier interne à des fonctionnaires à l'intérieur du Secrétariat. Les délégations sont priées de remettre cette correspondance entre 10 heures et 15 heures à la salle d'inspection du courrier, située le long de la rampe d'accès de la 48^e Rue Est ;
- Traitement du courrier adressé par le Secrétariat aux délégations. Les délégations sont priées de récupérer leur courrier au bureau GA-3B-710. L'accès à ce bureau est possible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, grâce à une carte d'accès électronique. Pour obtenir une carte d'accès, envoyer un courrier électronique à delegationmail@un.org ou téléphoner aux numéros suivants : 212-963-3465, 212-963-2271, 212-963-2286 ou 212-963-7033 ;
- Prestation de services de planton pendant le débat général et les réunions de haut niveau. Ces services sont limités aux salles de conférence et à la salle de l'Assemblée générale. Réception : entrée des délégués (téléphone : 212-963-8902).

Section des archives et de la gestion des dossiers

Immeuble FF, rez-de-chaussée

Heures d'ouverture : de 9 heures à 17 heures,
du lundi au vendredi

Adresse électronique: arms@un.org

Téléphone : 212-963-1747

Les délégations sont invitées à utiliser les archives de l'ONU ; pour prendre rendez-vous avec un archiviste ou faire une réservation pour effectuer des recherches, contacter la Section des archives et de la gestion des dossiers (arms@un.org).

Services informatiques

Le Bureau de l'informatique et des communications fournit aux délégations les services suivants :

- **Messagerie électronique.** Chaque mission permanente peut se faire assigner par le Bureau de l'informatique et des communications le nombre d'adresses électroniques (domaine un.int) dont elle a besoin pour sa délégation à New York.
- **Portail des États Membres (deleGATE).** En partenariat avec le Département de l'information, le Bureau de l'informatique et des communications donne accès aux États Membres au portail deleGATE (« iSeek pour les États Membres »), où est regroupée toute l'information utile aux délégations à New York (www.un.int/fr).
- **Système de diffusion électronique des documents (Sédoc)** (<http://documents.un.org> et <http://ods.un.org>). Le Sédoc est la base de données centrale qui regroupe tous les documents destinés aux organes délibérants de l'ONU. Il est géré conjointement par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information et le Bureau de l'informatique et des communications.
- **Sites Web.** Le Bureau de l'informatique et des communications héberge les sites Web des missions permanentes (<https://www.un.int/fr>). Il peut fournir aux missions permanentes une présence en ligne grâce à la plateforme Unite Web. Les sites des missions permanentes sont des sites multilingues, sécurisés et adaptés aux appareils mobiles. Le Bureau donne aux gestionnaires de contenu habilités au sein des missions permanentes l'autorisation d'accès nécessaire pour qu'ils puissent mettre à jour facilement le site de la mission concernée.
- **Don de matériel informatique.** Le Bureau de l'informatique et des communications fait don aux missions permanentes intéressées de matériel recyclé.
- **Service d'assistance.** Le Bureau de l'informatique et des communications fournit une assistance pour tout ce qui concerne l'informatique et les communications, de 8 heures à 18 heures pendant les jours ouvrables à l'ONU (212-963-3333).
- **Ordinateurs avec accès à l'Internet.** Le Bureau de l'informatique et des communications a installé des ordinateurs avec

accès à l'Internet dans le salon des délégués et au premier sous-sol du Secrétariat.

- **Accès sans fil à l'Internet.** Le Bureau de l'informatique et des communications fournit un accès sans fil à l'Internet (Wi-Fi) dans la plupart des lieux ouverts au public et des salles de conférence.
- **Moteur de recherche intégré.** Le Bureau de l'informatique et des communications propose un outil en ligne permettant de faire des recherches dans plusieurs bases de données de l'Organisation (search.un.org).
- **Site Web « Innovation Challenges ».** Le Bureau de l'informatique et des communications propose un outil de production participative qui permet la collaboration avec le monde universitaire, le secteur privé et la société civile (<https://unite.un.org/services/unite-ideas>).
- **Cours de sensibilisation à la sécurité informatique.** Le Bureau de l'informatique et des communications propose un cours en ligne sur les principaux outils et connaissances qu'il faut pour assurer sa cybersécurité. Il est accessible sur l'Internet et par Inspira.

Standard téléphonique

Le numéro du standard téléphonique de l'ONU est le 212-963-1234. Il s'agit d'un système automatisé qui permet le transfert des appels au Service de la sécurité, à d'autres services et aux fonctionnaires.

Fonctionnaires et services de l'ONU

- On peut appeler directement de l'extérieur les fonctionnaires et les services de l'ONU en composant le 212-963 ou le 917-367, suivi du numéro de poste à quatre chiffres de l'interlocuteur concerné. Pour les appels passés d'un téléphone du Siège, on composera le « 3 » ou le « 7 » suivi du numéro de poste (par ex., 3-XXXX ou 7-XXXX).
- Prière de noter que les numéros de poste des fonctionnaires des fonds et programmes sont accessibles depuis le Secrétariat de la manière suivante :

- ♦ **PNUD** : composer l'indicatif « 4 » puis le numéro à quatre chiffres du poste ;
- ♦ **UNICEF** : composer l'indicatif « 5 » puis le numéro à quatre chiffres du poste ;
- ♦ **FNUAP** : composer l'indicatif « 631 », puis le numéro à quatre chiffres du poste.

Pour tout complément d'information concernant les services décrits ci-dessus, contacter le Service d'assistance par téléphone (212-963-3333) ou par courriel (missions-support@un.int, adresse qui renvoie actuellement vers l'adresse helpdeskoict@un.org).

Bureau de renseignements du salon des délégués

Téléphone : 212-963-8902 ou 212-963-8888. Ce bureau prend les communications reçues au salon des délégués. Si un message doit être transmis à une délégation, elle peut être appelée par haut-parleur.

Administration postale de l'ONU

Guichet de l'Administration postale de l'ONU et boutique de timbres personnalisés

Centre des visiteurs, premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale

Téléphone : 212-963-7698

Guichet ouvert de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi, et de 9 heures à 17 h 30 pendant la durée de l'Assemblée générale.

Fermé le samedi et le dimanche.

Site Web : unstamps.org

Le guichet de l'Administration postale de l'ONU vend des timbres et des cartes postales de l'ONU, ainsi que d'autres articles pour philatélistes. Le courrier peut y être posté en première classe à destination des États-Unis ou de tout autre pays. Ce guichet vous offre aussi la possibilité d'acheter des feuilles de timbres personnalisés, qui combinent votre propre

photographie et un timbre de l'ONU. Un choix limité de timbres de l'ONU est en vente à la boutique.

Les timbres de l'ONU visent à sensibiliser l'opinion internationale sur des thèmes importants tels que les espèces en voie de disparition, l'éducation, le patrimoine mondial et l'environnement. Ils sont émis en dollars des États-Unis, en francs suisses et en euros et ne sont valables que pour le courrier posté respectivement au Siège à New York, au Palais des Nations à Genève et au Centre international de Vienne.

Rendez-vous au guichet de l'Administration postale de l'ONU pour acheter des timbres, envoyer une carte postale, vous procurer des articles pour philatélistes ou créer un souvenir personnalisé de votre visite en combinant votre photographie à un timbre de l'ONU.

Pour tout service spécialisé, veuillez vous rendre au bureau de poste de Grand Central, situé à l'angle de la 45^e Rue Est et Lexington Avenue (450 Lexington Avenue, New York, NY 10017).

Administration du garage

Bâtiment de l'UNITAR
801 United Nations Plaza
New York, NY 10017

Bureau : U-210

Téléphone : 212-963-6212 et 212-963-6213

Adresse électronique : garage-admin@un.org

L'administration du garage fixera les dates auxquelles les délégations pourront faire leur demande de vignettes électroniques et venir les retirer.

- **Véhicules immatriculés au nom d'un membre d'une délégation.** Les demandes de vignettes doivent être adressées au Service du protocole et de la liaison (bureau S-0201, téléphone : 212-963-7172) ; elles doivent porter une signature autorisée de la mission ainsi que le sceau de cette dernière et être accompagnées du certificat d'immatriculation et d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Une fois approuvée

par ce service, la demande doit être remise en personne à l'Administration du garage. Une vignette sera délivrée pour chaque automobile portant des plaques « D ». Si les membres des délégations ont le droit d'enregistrer plusieurs véhicules, ils ne peuvent en stationner qu'un à la fois dans le garage. Il n'est délivré de vignettes électroniques qu'aux membres des délégations dûment accrédités auprès de l'ONU.

- **Véhicules immatriculés au nom de la mission.** Les demandes doivent être adressées directement à l'Administration du garage, accompagnées du certificat d'immatriculation, et porter une signature autorisée de la mission et le sceau de cette dernière. Chaque mission n'a droit qu'à une seule vignette électronique spéciale autorisant l'accès par l'entrée de la 43^e Rue Est pour le véhicule du Représentant permanent. Toute modification du mode d'utilisation d'un véhicule doit être signalée à l'Administration du garage qui prendra les dispositions nécessaires.
- **Vignettes électroniques délivrées aux missions des États observateurs, aux organisations intergouvernementales et aux autres organisations énumérées aux chapitres III, IV et V du Livre bleu.** Les demandes doivent être adressées au Service du protocole et de la liaison, puis à l'Administration du garage, qui fera le nécessaire. Ces vignettes électroniques ne sont délivrées qu'à des personnes jouissant du statut diplomatique.
- **Véhicules portant des plaques « S » immatriculées au nom de membres de la mission.** Ces véhicules ne peuvent pas stationner dans l'enceinte de l'ONU.
- **Vignettes d'identification temporaire (de couleur bleue) pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.** Les missions permanentes peuvent demander une vignette d'identification temporaire pour les véhicules loués à des agences reconnues par des représentants accrédités, des dignitaires en visite et des diplomates assistant officiellement aux réunions de la session. Les véhicules portant ces vignettes peuvent pénétrer dans l'enceinte du Siège par l'entrée de la 43^e Rue Est uniquement pour déposer ou prendre des passagers et n'ont pas le droit d'y stationner.

Les formulaires de demande doivent être envoyés par voie électronique depuis le portail e-deleGATE (<http://delegate.un.int>). Des instructions détaillées sont disponibles sur le portail, lequel est accessible aux agents désignés par les missions permanentes. La demande doit être accompagnée des documents suivants : copie de la note verbale précisant le nom et le titre de la personnalité concernée, ainsi que la période au cours de laquelle elle sera en visite ; copie du contrat de location ; certificat d'immatriculation ; certificat d'assurance du véhicule ; permis de conduire et photo du chauffeur. Le Groupe des services spéciaux (Département de la sûreté et de la sécurité) et l'Administration du garage passeront en revue la demande et, si elle est approuvée, informeront la mission que la vignette temporaire à apposer sur le véhicule peut être récupérée. Il convient de prévoir deux jours ouvrables pour le traitement de la demande.

Les vignettes électroniques doivent être apposées sur le véhicule de façon à être parfaitement visibles des agents de sécurité et du personnel de l'Administration du garage aux points d'entrée et pendant que les véhicules se trouvent dans l'enceinte de l'ONU. Tous les véhicules doivent être enregistrés auprès de l'Administration du garage. Aucun véhicule ne pourra accéder au garage sans vignette électronique en cours de validité. Tout véhicule dépourvu de vignette électronique valide visible peut être enlevé. Les vignettes électroniques ne sont pas transmissibles et ne doivent être apposées que sur le véhicule enregistré auprès de l'Administration du garage pour que ledit véhicule puisse accéder au garage. L'Administration du garage donnera des instructions supplémentaires lors de la délivrance des vignettes électroniques.

L'Administration du garage enverra un courrier aux délégations avant le début de la session de l'Assemblée générale pour les informer des changements qui auraient pu être apportés à la procédure. Les missions seront priées de renvoyer, avant le début de la nouvelle session, les formulaires mis à jour pour continuer à utiliser les vignettes électroniques déjà émises. Les vignettes électroniques appartenant à des représentants qui quittent le Siège doivent être

rendues à l'Administration du garage avant le départ des intéressés. Toute modification du mode d'utilisation d'un véhicule doit être signalée sur-le-champ à l'Administration du garage. La vignette doit être rendue si le véhicule n'est plus utilisé ou s'il y a changement de propriétaire. Il convient de noter que les vignettes électroniques se désactiveront à l'expiration de l'immatriculation du véhicule. Tout renouvellement d'immatriculation doit être signalé à l'Administration du garage pour que la vignette électronique reste active.

En application de la section II de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, le droit de stationnement de tout membre de délégation qui n'a pas acquitté sa redevance depuis plus de trois mois sera suspendu. Il sera rétabli lorsque les redevances auront été réglées intégralement. Les représentants qui quittent New York doivent prendre contact avec l'Administration du garage afin de s'acquitter du montant d'éventuelles redevances dues.

- **Véhicules des membres de délégations ayant des plaques diplomatiques ONU et portant une vignette électronique valable pour la session de l'Assemblée générale.** Ces véhicules peuvent être garés gratuitement au premier sous-sol et à un emplacement réservé à cet effet à l'extrémité sud du deuxième sous-sol, dans les sections A, B et C ainsi que dans une moitié de la section D, pendant que les représentants s'acquittent de leurs fonctions officielles. Les chauffeurs sont priés de bien vouloir s'assurer que tous les emplacements destinés aux véhicules diplomatiques sont complets avant de se garer ailleurs. Il convient également de noter que la circulation risque d'être fort perturbée à proximité du Siège au début de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Il pourrait y avoir des embouteillages à l'approche du Secrétariat et des retards causés par le temps d'attente nécessaire pour entrer et sortir du complexe en voiture. Dans la mesure du possible, il serait donc préférable d'utiliser d'autres moyens de transport.
- **Le stationnement nocturne dans le garage n'est pas autorisé en règle générale.** Des dérogations pourront être

accordées pour un nombre limité de véhicules officiels enregistrés. Les missions devront adresser leur demande par écrit à l'Administration du garage. La redevance est de 2,50 dollars par nuit. Le relevé des redevances à acquitter est adressé à la mission concernée peu après la fin du mois ; le montant de ces redevances est payable dès réception de la facture, qui doit être réglée en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de « United Nations » et adressé à l'Administration du garage (801 United Nations Plaza, bureau U-210, New York, NY 10017). Les représentants sont priés de bien vouloir noter que tout véhicule non autorisé qui stationnerait pendant plus de 24 heures dans le garage fera l'objet d'une contravention ; à la troisième, les droits de stationnement seront révoqués.

Accès à l'enceinte du Siège

Accès au Secrétariat par l'entrée de la Première Avenue :

- Véhicule du Représentant permanent, portant une vignette électronique spéciale. Tous les occupants du véhicule devront porter de façon visible des cartes d'identité ONU valides ;
- Véhicules de location portant des vignettes spéciales qui autorisent leur conducteur à déposer ou à prendre des passagers. Ces véhicules ne pourront pas stationner à l'intérieur de l'enceinte.

Accès par l'entrée de la 42^e Rue Est : Pour tous les autres véhicules portant une vignette électronique. Les véhicules des délégations pénétrant dans l'enceinte du Siège sont soumis à des contrôles de sécurité.

Accès au garage

Les automobiles avec chauffeur portant une vignette électronique spéciale délivrée aux Représentants permanents peuvent utiliser la rampe de l'entrée de la 43^e Rue Est pour accéder au garage.

Les chauffeurs qui sont d'astreinte au service d'une délégation doivent rester dans la salle qui leur est réservée, au premier sous-sol du garage. L'agent de sécurité qui est de garde à

l'entrée des délégués du bâtiment de l'Assemblée générale les appellera lorsque leurs services seront requis.

Responsabilité en cas de perte et de dommages

En mettant à la disposition des délégations des places de stationnement, l'ONU cherche à leur rendre service. Elle tient à prévenir les utilisateurs que des vols et des actes de vandalisme se sont produits dans le garage et qu'il est impossible de surveiller constamment tous les véhicules. L'ONU n'assure pas la sécurité des véhicules dans le garage, ni celle des biens ou articles laissés à l'intérieur. En utilisant le garage, les délégations reconnaissent et acceptent ipso facto que l'ONU n'assume aucune responsabilité en la matière.

Transports locaux

L'Organisation ne met pas d'automobiles à la disposition des délégations. Les délégations qui ont besoin de moyens de transport à New York sont invitées à prendre leurs propres dispositions.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Bureau de l'UNITAR à Genève

Palais des Nations
1211 Genève 10
Suisse
Site Web : www.unitar.org/fr

Bureau de l'UNITAR à New York

Chef du bureau : M. Marco A. Suazo
Coordonnateur : M. Pelayo Alvarez
One United Nations Plaza
Bureau : DC1-0603
Téléphone : 212-963-9196
Télécopie : 212-963-9686
Adresse électronique : nyo@unitar.org
Site Web : www.unitar.org/ny

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) existe depuis 1966, ses activités étant axées essentiellement sur la formation des diplomates accrédités auprès de l'ONU à New York.

L'Institut a été créé en vue de rendre plus efficace l'action menée par l'ONU pour atteindre ses principaux objectifs grâce à un vaste programme de formation et de recherche. Organe autonome au sein du système des Nations Unies, l'Institut joue désormais un rôle de premier plan dans la formation des cadres des administrations nationales et locales des États Membres et des représentants de la société civile et du secteur privé ; quelque 25 000 personnes de par le monde bénéficient chaque année de ces formations courtes offertes par l'UNITAR.

À l'ONU, à New York, l'UNITAR dispense une formation à la diplomatie multilatérale pour aider les membres de délégations à s'acquitter efficacement de leurs fonctions dans le contexte des Nations Unies et à participer à la recherche d'une solution aux grands enjeux contemporains. Les cours, offerts tout au long de l'année, sont concis et accessibles et ont un rapport direct avec ce que font les membres des délégations à l'ONU. Ils portent notamment sur le système des Nations Unies et son fonctionnement ; le droit international et les politiques internationales ; la paix et la sécurité ; les migrations ; les négociations ; la réforme de l'ONU et le développement durable. Certains cours peuvent être suivis en ligne mais la plupart sont dispensés en présentiel. La plupart des cours sont payants mais des exonérations sont prévues pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Le calendrier annuel des cours est consultable à l'adresse suivante : www.unitar.org.

L'Institut est financé grâce à des contributions volontaires provenant des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des fondations et d'autres sources non gouvernementales.

École internationale des Nations Unies

Campus de Manhattan

24-50 Franklin D. Roosevelt East River Drive, New York

Campus du Queens

173-53 Croydon Road, Jamaica Estates, New York

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'École internationale des Nations Unies

Sous-Secrétaire générale : M^{me} Joan W. McDonald

Bureau : DC1-0646

Téléphone : 212-963-1889

Adresse électronique : mcdonald@un.org

L'École internationale des Nations Unies (UNIS) a été fondée en 1947, sous l'égide de l'Organisation, par un groupe de parents fonctionnaires de l'ONU qui souhaitaient que leurs enfants bénéficient d'un enseignement international. Elle accueille près de 1 600 élèves originaires de 110 pays et parlant plus de 90 langues. Plus de 55 % d'entre eux sont enfants de membres du personnel des Nations Unies ou des missions permanentes. L'École accueille aussi d'autres élèves issus des communautés internationale et new-yorkaise.

- **Campus de Manhattan :** Classes allant de la maternelle à la terminale (diplôme du baccalauréat international) ;
- **Campus du Queens :** Classes allant de la maternelle à la quatrième (les élèves peuvent intégrer le campus de Manhattan en troisième).

L'anglais est la langue d'enseignement principale mais tous les élèves apprennent l'espagnol ou le français dès l'école élémentaire. L'allemand, le chinois, l'italien, le japonais et le russe sont également enseignés à partir de la cinquième sur le campus de Manhattan. D'autres langues maternelles peuvent être étudiées après l'école. La multiplicité des langues parlées par le corps enseignant international et les élèves est une source de richesse culturelle.

Le niveau d'enseignement est très élevé. Le lycée est l'un des rares établissements d'enseignement de la région de New York qui prépare au baccalauréat international. Ce diplôme habilite le titulaire à suivre un enseignement supérieur aux États-Unis (college) ou à l'étranger.

L'UNIS est membre du Conseil des écoles internationales, de l'Organisation du Baccalauréat International, du Conseil européen des écoles internationales, de la New York State Association of Independent Schools, de la National Association of Independent Schools et du College Board. L'École est homologuée par le Conseil d'administration de l'État de New York en tant qu'établissement indépendant à but non lucratif et homologué par le Gouvernement français pour les élèves francophones (classes allant du CE1 au CM2).

Visites

Des visites sont fréquemment organisées. Elles peuvent aussi se faire sur rendez-vous.

Site Web : www.unis.org

Department of Admissions

Téléphone : 212-584-3071

Organisme de liaison de la ville de New York

Commissaire

M^{me} Penny Abeywardena

Commissaire adjointe

M^{me} Julie Bolcer

Bureau des affaires internationales de la mairie de New York

Two United Nations Plaza, 27^e étage

New York, NY 10017

Téléphone : 212-319-9300

Télécopie : 212-319-9304

Adresse électronique : international@cityhall.nyc.gov.

Site Web : <http://www.nyc.gov/international>

Le Bureau des affaires internationales de la mairie de New York concourt au maintien de relations harmonieuses entre la communauté internationale et les organismes municipaux et les autorités locales et s'attache à encourager la collaboration entre eux. Il vise à faire connaître les politiques et les bonnes pratiques de la ville de New York dans tous les pays et à répondre aux demandes des gouvernements étrangers, de l'ONU et du Département d'État américain. Le Bureau est également chargé de conseiller les organismes municipaux sur des questions diplomatiques et consulaires et la communauté diplomatique et consulaire sur des questions liées à la ville. Il administre aussi le programme de stationnement diplomatique et consulaire géré par la ville de New York et le Département d'État américain et suscite des échanges entre la communauté internationale et les communautés locales de la ville par l'intermédiaire de New York City Global Partners, qui est une organisation à but non lucratif.

Programmes

- **Connecting Local to Global** : Ce programme contribue à créer des liens entre les membres de la communauté diplomatique et consulaire et la ville dans laquelle ils vivent et travaillent. En partenariat avec les organismes municipaux, le Bureau s'appuie sur ce programme pour permettre aux 114 consulats de New York de découvrir le travail des organismes municipaux et de faire connaître les programmes de la ville tout en permettant à ces organismes de s'inspirer des meilleures pratiques qu'ils ont à transmettre.
- **NYC Junior Ambassadors** : Dans le cadre de ce programme, le Bureau cherche à utiliser les possibilités offertes par l'ONU au profit des élèves de cinquième de la ville de New York et à permettre aux élèves des cinq arrondissements de New York de mieux connaître l'ONU et la mission qui lui incombe de s'attaquer à des problèmes internationaux urgents.
- **Global Vision | Urban Action** : Ce programme vise à souligner les synergies existant entre les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et les initiatives locales de durabilité et de développement de la ville, qui sont

présentées dans le document intitulé « OneNYC : The Plan for a Strong and Just City ». En réunissant des spécialistes de la ville de New York et de la communauté internationale, il leur permet d'échanger des informations et d'imaginer des solutions innovantes susceptibles d'être adoptées au niveau local comme au niveau mondial.

Services

- **Stationnement** : En collaboration avec le Département d'État américain, le Bureau administre le programme de stationnement diplomatique et consulaire de la ville, délivre chaque année les vignettes de stationnement et assiste les bureaux diplomatiques et consulaires tout au long de l'année pour les questions liées au stationnement.
- **Notification consulaire** : Le Bureau aide les consulats généraux à obtenir des renseignements sur les situations qui auraient fait des morts ou des blessés parmi les ressortissants étrangers à New York.
- **Visites de délégations** : Le Bureau organise des réunions avec les autorités locales et fédérales pour les délégations de représentants de gouvernements étrangers en visite à New York.
- **Développement économique** : Le Bureau s'attache à faciliter les échanges de bonnes pratiques en matière de développement économique entre les gouvernements et contribue à créer des liens entre des entreprises internationales et la ville de New York. Il peut fournir à ces entreprises des renseignements sur les programmes et services disponibles pour les aider à s'implanter à New York.

Comité d'accueil pour les délégations auprès de l'ONU

Comité d'accueil pour les délégations auprès de l'ONU

Bureau : GA-0142

Téléphone : 212-963-8753

Le Comité d'accueil pour les délégations auprès l'ONU, organisme privé financièrement autonome et apolitique, aide les membres de délégations et leur famille à se familiariser avec New York et ses environs. Les personnes qui offrent bénévolement leurs services au Comité aident les représentants à prendre contact avec des familles américaines et leur facilitent la visite de musées, d'écoles, d'hôpitaux, de tribunaux, de collections d'art privées et d'autres institutions. Des billets gratuits pour divers spectacles et manifestations civiques sont souvent mis à leur disposition.

Le Comité organise aussi des cours en anglais (la journée), qui sont ouverts aux diplomates des missions permanentes auprès de l'ONU, ainsi qu'aux membres de leur famille proche. Deux sessions ont lieu, à l'automne et au printemps. Des cours d'anglais avancés (conversation, rédaction et débats autour de films) sont également proposés.

Pour se renseigner sur ces activités, consulter le calendrier mensuel qui figure sur le site Web du Comité (www.hcund.org).

Banques

La United Nations Federal Credit Union (UNFCU) est une coopérative financière sans but lucratif, propriété depuis 1947 de membres qui sont les fonctionnaires en activité et retraités de l'ONU et des institutions apparentées, et les membres de leur famille. Certaines missions permanentes auprès de l'Organisation et leur personnel en poste à New York peuvent également devenir membres (voir la liste sur le site Web de la UNFCU : www.unfcu.org/who-can-join). La UNFCU offre une vaste gamme de produits financiers et de services de conseil, notamment des services bancaires électroniques, des relevés électroniques, des transferts électroniques, des conseils en ligne, des services bancaires par téléphone 24 heures sur 24, sept jours sur sept, des services d'assurance et de placement, des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation.

Pour tout complément d'information, consulter le site Web (<http://www.unfcu.org>) ou visiter l'une des agences à New York ou les bureaux de représentation à Genève, Nairobi, Rome

ou Vienne. Vous pouvez dialoguer avec un représentant de la UNFCU par téléphone au 347-686-6000 ou par WebChat à www.unfcu.org. Vous pouvez également envoyer un courrier électronique à email@unfcu.com ou suivre la UNFCU sur Facebook à l'adresse : unfcu.org/facebook.

Agences de la UNFCU à New York et emplacements des guichets automatiques dans la ville

- Two United Nations Plaza, 3^e étage (44^e Rue Est entre la Première et la Deuxième Avenue)
- Centre des visiteurs (premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)
- 820 Second Avenue, en rez-de-trottoir (guichet automatique seulement)
- École internationale des Nations Unies : 24-50 Franklin D. Roosevelt East River Drive (rez-de-chaussée, au niveau de la 25^e Rue Est), New York, NY 10010
- Siège de la UNFCU : 24-01 44th Road, Long Island City, NY 11101-4605.

Librairie de l'ONU

Premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale

Bureau : GA-1B-103

Téléphone : 212-963-7680

Télécopie : 212-963-4910

Adresse électronique : bookshop@un.org

Heures d'ouverture : de 9 heures à 18 heures du lundi au vendredi et de 9 h 30 à 17 h 30 le samedi et le dimanche.

- Publications des Nations Unies
- Livres
- Souvenirs, notamment à l'emblème de l'ONU
- Cartes
- Articles pour enfants
- Guides touristiques
- Affiches
- Articles de papeterie

La librairie consent aux membres de délégations une remise de 25 % sur les publications des Nations Unies et de 10 % sur tous les autres articles d'un prix supérieur à 3 dollars. Les publications des Nations Unies peuvent également être commandées en ligne à l'adresse <http://www.un.org/fr/publications/>. Le catalogue des souvenirs de l'ONU et des cadeaux pouvant être commandés par courrier électronique est disponible à l'adresse suivante : <https://shop.un.org/united-nations-bookshop>.

- **Site Web** : shop.un.org
- **Adresse électronique** : bookshop@un.org
- **Twitter** : twitter.com/unpublications
- **Facebook** : www.facebook.com/unpublications

Cheffe

M^{me} Sherri Aldis

Téléphone : 917-367-4717

Adresse électronique : aldis@un.org

Boutique-cadeaux de l'ONU

Centre des visiteurs (GA-1B-067)

Heures d'ouverture : de 9 heures à 17 h 30 du lundi au vendredi
et de 10 heures à 17 heures le samedi et le dimanche.

- Objets d'art
- Artisanat international et bijouterie
- Souvenirs de l'ONU et de New York
- Vêtements portant le logo de l'ONU
- Drapeaux des États Membres

Les membres de délégations bénéficient, sur présentation d'une carte d'identité ONU valide, d'une remise de 20 % sur tous les achats.

Timbres de l'ONU

Centre des visiteurs (GA-1B-071)

Heures d'ouverture : de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi et de 9 h 30 à 17 h 30 le samedi et le dimanche.

- Timbres de l'ONU et cadeaux philatéliques
- Guichet de l'Administration postale
- Timbres personnalisés

Cartes de l'ONU

Les cartes produites par la Section de l'information géospaciale de l'ONU sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.un.org/gis>. Les cartes qui sont disponibles sur ce site peuvent être utilisées aux fins d'exposition, à condition qu'elles ne subissent aucune modification. Pour obtenir l'autorisation de publier une carte, prière de se référer aux directives qui se trouvent à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/Cartographic/english/about.htm.

Si une mission permanente souhaite faire imprimer des cartes établies par la Section, elle doit envoyer une note verbale au Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, avec copie à gis@un.org, en précisant ce qui suit :

- La demande d'impression de carte ;
- Le titre, le numéro et la date de production de la carte ;
- Le nombre de cartes souhaité ;
- La taille des cartes souhaitée (la majorité des cartes disponibles sur le site Web sont adaptées au format affiche, soit 24 pouces sur 18 ou 24 pouces sur 30) ;
- Les coordonnées de la personne à contacter (nom, adresse électronique et téléphone) lorsque pour qu'elle les récupère les cartes dès qu'elles sont prêtes (pas de service de livraison).

Pour tout complément d'information, s'adresser à la Section en appelant le 917-367-2043 ou en écrivant à gis@un.org.

Demandes d'utilisation de locaux de l'ONU

Groupe des manifestations spéciales du Bureau des services centraux d'appui (bureau NL-2054, téléphone : 917-367-4254)

Parrainage de manifestations. Dans l'intérêt de la sécurité de tous, et compte tenu du nombre croissant de demandes, les représentants des missions permanentes sont priés de faire preuve de discernement et de veiller à ce que ces activités aient un caractère non commercial et soient compatibles avec les principes et les buts de l'Organisation. Il est rappelé aux missions qu'elles sont responsables du contenu et du déroulement de toute manifestation qu'elles pourraient parrainer.

Parrainage de manifestations au nom d'organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'ONU. Dans ces circonstances tout particulièrement, les représentants des missions doivent avoir à l'esprit que, aussi louable que soit le but de la manifestation en question, celle-ci ne peut donner lieu ni à l'adoption de résolutions, ni à des élections, ni à la présentation de prix, ni à la sollicitation de fonds, ni à des cérémonies d'aucune sorte.

Les demandes d'utilisation des locaux doivent être envoyées au Directeur de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux (Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion). Si l'autorisation est obtenue, un haut responsable de la mission doit être présent pendant toute la durée de la réunion ou de la manifestation, ou la présider. Tous les frais occasionnés par la réunion ou la manifestation sont entièrement à la charge de la mission qui l'a parrainée.

Les demandes d'utilisation de la salle de l'Assemblée générale doivent être envoyées au Directeur de la Division de la planification centrale et de la coordination (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences). De septembre à décembre chaque année, à l'exception du concert de la Journée des Nations Unies, cette salle est réservée aux séances de l'Assemblée.

Pour s'informer de la procédure à suivre pour utiliser des locaux de l'ONU aux fins de réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions, ainsi que sur les critères applicables, les coûts des réunions et manifestations, l'assurance, etc., voir l'instruction administrative parue sous la cote ST/AI/416.

Installations pour les personnes handicapées

- Il y a des toilettes adaptées à chaque étage du bâtiment des conférences, du bâtiment du Secrétariat et du bâtiment de l'Assemblée générale.
- Des liftiers font fonctionner les ascenseurs qui mènent au deuxième étage du bâtiment des conférences et à tous les étages du bâtiment de l'Assemblée générale.
- Les entrées situées en rez-de-trottoir au niveau des 42^e et 45^e Rues Est sont équipées de rampes et donc pleinement accessibles.

Des rampes spéciales sont installées pour accéder à la tribune des salles de conférence, selon que de besoin. Le bâtiment de l'Assemblée générale est accessible par l'entrée des délégués (48^e Rue Est) ou par l'entrée sud qui est située au niveau de la 42^e Rue Est.

Appareils auditifs. Les demandes de connexion des appareils auditifs aux systèmes audio des salles de conférence doivent être adressées à la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (bureau CB-1B-79, téléphone : 212-963-9485 , adresse électronique : request-for-services@un.org). La Section prête également des boucles magnétiques qui se portent autour du cou pour les appareils auditifs équipés d'un commutateur T.

Questions et réponses

1. **Comment contacter la Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session ?**

S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés (Équateur)¹

Téléphone : 212-963-7555

Télécopie : 212-963-3301

Bureau : CB-0246 (voir p. 23)

2. **Où puis-je trouver des informations sur les dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale ?**

La note d'information à l'usage des délégations sur les dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session est parue sous la cote A/INF/73/4. Une note verbale du Service du protocole et de la liaison sur les dispositions relatives au protocole et aux accréditations a été envoyée par courrier électronique et par télécopie directement aux missions permanentes; elle est également disponible en ligne (<http://undocs.org/fr/A/INF/73/4>).

3. **Où puis-je trouver des déclarations faites par mon pays au cours du débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies ?**

Veuillez consulter la page suivante: <http://www.un.org/depts/dhl/dhlf/unms/> (voir p. 103).

4. **Comment puis-je obtenir l'enregistrement sur DVD de l'allocation faite par un chef d'État dans la salle de l'Assemblée générale ou une photographie prise à cette occasion ?**

Les délégations peuvent obtenir gratuitement, sur demande, un DVD pour chaque déclaration faite, s'il s'agit d'enregistrements numériques. Des fichiers numériques aux formats tels

¹ On trouvera la liste des présidents de l'Assemblée générale à ses précédentes sessions à l'adresse suivante : <https://www.un.org/pga/72/fr/past-presidents/>.

que MPEG-2, MPEG-4/H.264 sont également disponibles, à la demande, et peuvent être téléchargés en ligne. Les exemplaires supplémentaires de DVD et les autres demandes particulières sont payants. Toutes les demandes sont traitées dans l'ordre dans lequel elles sont reçues. Pour commander l'enregistrement vidéo d'une allocution, s'adresser à la Médiathèque de l'ONU (bureau NL-2058L ; téléphone : 212-963-0656 ou 212-963-1561 ; télécopie : 212-963-4501 ; adresse électronique : video-library@un.org). Des chaînes commerciales assurent la retransmission en direct. Pour tout complément d'information, contacter la Télévision des Nations Unies (téléphone : 212-963-7650 ; télécopie : 212-963-3860 ; adresse électronique : redi@un.org).

Des photographies au format numérique (jpeg) peuvent être téléchargées gratuitement depuis la page Web suivante : www.un.org/av/photo. Les demandes de renseignement concernant les photos doivent être adressées à la Photothèque de l'ONU (bureau S-1047 ; téléphone : 212-963-6927 ; adresse électronique : photolibr@un.org) (voir p. 60).

5. Comment faire pour présenter des pouvoirs ?

Conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les pouvoirs pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale doivent être adressés au Secrétaire général et signés par le chef de l'État ou du gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères. L'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée dispose qu'une délégation comprend cinq représentants et cinq représentants suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire. La version originale des pouvoirs doit être remise à M^{me} Tomoko Iwata (bureau S-3604) ou M. Keiichiro Okimoto (bureau S-3639), au Bureau des affaires juridiques, au moins une semaine avant l'ouverture de la session. Une copie des pouvoirs doit être communiquée également au Service du protocole et de la liaison (bureau S-0200 ; télécopie : 1-212-963-1921 ; adresse électronique : unprotocol@un.org).

6. Où puis-je trouver la liste des participants à l'Assemblée générale ?

La liste des membres des délégations à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale (A/73/CRP.1) sera mise à la disposition des représentants à l'adresse suivante : <https://delegate.un.int>. La marche à suivre pour communiquer le nom des représentants qui seront chargés de participer aux travaux des grandes commissions de l'Assemblée figure dans le document publié sous la cote A/INF/73/2.

7. Où puis-je trouver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ?

L'ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session ordinaire de l'Assemblée générale est paru sous la cote A/73/150. La liste préliminaire annotée a été publiée sous les cotes A/73/100 et A/73/100/Add.1. Après son adoption, prévue pour le 21 septembre 2018, l'ordre du jour paraîtra sous la cote A/73/251 (voir le document A/73/252 pour la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour).

8. Quelle est la procédure à suivre pour demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour ?

Toute demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour doit être adressée au Secrétaire général, avec copie, dans la mesure du possible, au Service des affaires de l'Assemblée générale (gaab@un.org). Les demandes d'inscription d'une question à l'ordre du jour d'une prochaine session ordinaire doivent, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, être faites 60 jours au moins avant la date d'ouverture de la session. Les demandes d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour doivent, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur, être faites 30 jours au moins avant la date d'ouverture de la session. L'article 15 du Règlement intérieur dispose que des questions additionnelles présentant un caractère d'importance et d'urgence peuvent être proposées pour inscription à l'ordre du jour, y compris au cours d'une session ordinaire. Sauf décision contraire prise par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, aucune question additionnelle ne peut être examinée avant qu'un délai de sept jours ne se soit écoulé à compter de son inscription à l'ordre du jour ni avant qu'une commission n'ait

fait rapport sur cette question. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur, toute question proposée pour inscription à l'ordre du jour doit être accompagnée d'un mémoire explicatif et, dans la mesure du possible, de documents d'information ou d'un projet de résolution.

9. Où puis-je trouver le programme de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions ?

Le projet de calendrier et de programme de travail des séances plénières paraît en juillet et porte sur la période allant de septembre à décembre. Le calendrier, qui est actualisé à la fin de septembre, au moment du débat général, paraît sous la cote (A/INF/73/3). Pour connaître le programme de travail d'une grande commission, prière de s'adresser au Secrétaire de cette commission (voir p. 28). Les noms, numéros de bureau et numéros de poste des Secrétaires figurent dans le document paru sous la cote A/INF/73/2.

10. Comment puis-je m'inscrire sur la liste des orateurs pour une séance plénière de l'Assemblée générale ?

Les délégations qui souhaitent s'inscrire sur la liste des orateurs pour une séance plénière de l'Assemblée générale doivent le faire depuis le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>). Pour toute question relative aux noms d'utilisateur et mots de passe, prière de prendre contact avec le service d'assistance du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (help-desk@un.org). Pour tout autre renseignement ayant trait à la liste des orateurs, prière de s'adresser à M. Carlos Galindo au Service des affaires de l'Assemblée générale (adresse électronique : galindo@un.org ; téléphone : 212-963-5063), avec copie à gaspeakerslist@un.org.

11. En combien d'exemplaires le texte des déclarations doit-il être remis aux fins de distribution dans la salle de l'Assemblée générale ? Où et quand dois-je remettre ces documents ?

S'il est disponible, le texte des déclarations devant être prononcées aux réunions de haut niveau et lors du débat général devra être remis en au moins 20 exemplaires au point de distribution des documents situé au fond de la salle de l'Assemblée

générale par un représentant de la délégation intéressée muni d'une carte d'identité ONU en cours de validité. À défaut, les délégations sont instamment priées de remettre 10 exemplaires de la déclaration à l'intention des interprètes avant que l'orateur ne prenne la parole. Elles sont invitées à en faire parvenir une version pdf par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le *Journal des Nations Unies* ou à en remettre un exemplaire papier (pas d'impression recto verso ni d'agrafe) au point de distribution des documents situé à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale. Le texte des déclarations sera numérisé pour être mis en ligne sur le portail PaperSmart (voir p. 88).

12. Peut-on distribuer d'autres documents ou des articles pertinents dans la salle de l'Assemblée générale en vue de la séance ?

Seuls les documents des Nations Unies et les déclarations des orateurs peuvent faire être distribués dans la salle de l'Assemblée générale avant ou pendant une séance. Conformément à la résolution 71/323, le jour d'un scrutin, il ne peut être distribué dans la salle de l'Assemblée autre chose qu'une seule page d'informations concernant chaque candidat, et ce, afin de préserver la dignité dans cette enceinte.

13. Quelle est la procédure à suivre pour présenter un projet de résolution ou de décision² ?

Le texte du projet de résolution ou de décision doit être présenté sous forme électronique et sur papier au fonctionnaire du Service des affaires de l'Assemblée générale chargé des projets de résolution et de décision par un représentant accrédité de la Mission qui le signera en présence du préposé.

Si la délégation auteur souhaite que d'autres délégations puissent se porter coauteurs, elle peut faire le nécessaire sur le portail eSponsorship pour la plénière ou sur le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>) pour les grandes commissions³.

² On trouvera la marche à suivre et des conseils pour présenter un projet de résolution ou de décision à l'Assemblée générale à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/ga/pdf/guidelines_submit_draft_proposals_may2018.pdf.

³ On trouvera la marche à suivre pour permettre à d'autres délégations de se porter coauteurs d'un projet à l'adresse suivante : www.un.org/en/ga/71/PDF/e-

Si le nouveau projet de résolution ou de décision reprend le texte d'une précédente résolution ou d'un précédent projet, ce texte doit être téléchargé à partir du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) (<https://ods.un.org>), les modifications et les ajouts devant être faits au moyen de la fonction « suivi des modifications » dans Word.

Les procédures de l'Assemblée générale peuvent toutefois être différentes de celles suivies par les grandes commissions. Pour se renseigner sur les procédures particulières à telle ou telle grande commission, s'adresser à son secrétaire (voir p. 28).

14. Comment un État Membre peut-il se porter coauteur d'un projet de résolution ou de décision⁴ ? Les délégations peuvent-elles encore se porter coauteurs d'un projet en remplissant le formulaire papier correspondant ?

Lorsqu'un État Membre souhaite se joindre aux auteurs d'un projet de résolution ou de décision, un membre dûment autorisé de sa délégation peut faire le nécessaire sur le portail eSponsorship pour la plénière ou sur le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>) pour les grandes commissions correspondantes⁵.

Il n'est pas possible de se porter coauteur d'un projet par correspondance, sous quelque forme que ce soit (courrier électronique ou autre). Les formulaires papier ne sont plus acceptés.

Il convient de noter qu'il n'est pas possible de se porter coauteur une fois que le projet de résolution ou de décision a été adopté. En ce qui concerne les projets dont l'adoption est recommandée par une grande commission, il n'est plus possible de se porter coauteur après que le projet a été adopté en commission.

Sponsorship_Initiating_GA_Rev1.pdf.

⁴ On trouvera la marche à suivre et des conseils pour présenter un projet de résolution ou de décision à l'Assemblée générale à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/ga/pdf/guidelines_submit_draft_proposals_may2018.pdf.

⁵ On trouvera la marche à suivre pour se porter coauteur d'un projet de résolution ou de décision à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/ga/71/PDF/e-Sponsorship_Cosponsor_GA.pdf.

15. Comment puis-je faire retirer le nom de ma délégation de la liste des auteurs ?

Un représentant doit d'abord informer le Service des affaires de l'Assemblée générale que sa mission compte se retirer de la liste des auteurs ; il devra ensuite remplir le formulaire (« Withdrawal of Sponsorship ») qui lui sera remis par le Secrétariat.

16. Où puis-je me procurer un exemplaire de la résolution ou de la décision adoptée ?

Quelques semaines après leur adoption, les résolutions sont publiées sous la cote « A/RES/... ». Entre-temps, le texte est publié dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU sous une cote « L ». On peut aussi se reporter au texte qui figure dans le rapport de la commission concernée ou sur le site Web de l'Assemblée générale (<http://www.un.org/ga>). Le texte des résolutions et des décisions est publié en tant que supplément n° 49 aux documents officiels de l'Assemblée générale pour ladite session. Il paraît en trois volumes (par ex., A/65/49, vol. I à III). En général, les volumes I et II contiennent les résolutions et décisions adoptées pendant la partie principale de la session, et le volume III celles adoptées pendant la reprise.

17. Qu'est-ce que l'état des « incidences sur le budget-programme » ?

L'état des incidences sur le budget-programme récapitule les modifications que l'adoption d'un projet de résolution entraînerait sur les plans administratif, financier et programmatique. Lorsqu'un état des incidences sur le budget-programme est établi, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) fait part de ses observations à la Cinquième Commission pour examen.

Il faut prévoir au moins 48 heures avant qu'une décision soit prise sur un projet de résolution ayant des incidences budgétaires, afin que le Secrétaire général puisse établir l'état des incidences sur le budget-programme et que le CCQAB puisse l'examiner. C'est pourquoi les projets de résolution ayant des incidences financières doivent être soumis à la Cinquième

Commission le 1er décembre au plus tard (voir les paragraphes 12 et 13 de la décision 34/401).

18. Où puis-je me procurer le relevé des votes enregistrés pour la résolution ou la décision adoptée ?

Le relevé des votes enregistrés est mis en ligne sur le portail PaperSmart immédiatement après l'adoption de la résolution ou de la décision. Ce relevé est également disponible à l'adresse <http://www.un.org/ga/documents/voting.asp> en saisissant dans le champ prévu à cet effet la cote de la résolution concernée (par ex., A/RES/64/148).

19. Qui peut participer aux scrutins et quelle est la majorité requise ?

En application de l'Article 18 de la Charte des Nations Unies et de l'article 83 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix (seuls les États Membres ont le droit de vote). Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Sont considérées comme questions importantes : les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, l'élection des membres du Conseil économique et social, l'élection des membres du Conseil de tutelle conformément au paragraphe 1 c) de l'Article 86 de la Charte, l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation, la suspension des droits et privilèges de Membres, l'exclusion de Membres, les questions relatives au fonctionnement du régime de tutelle et les questions budgétaires. Les décisions de l'Assemblée générale sur des questions autres que celles prévues à l'article 83, y compris la détermination de nouvelles catégories de questions à trancher à la majorité des deux tiers, sont prises à la majorité des membres présents et votants. Pour tout complément d'information concernant les méthodes de scrutin, consulter les articles 83 à 95 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

20. Quelle est la procédure à suivre pour que les intentions de vote des délégations au sujet d'un projet de résolution ou de décision apparaissent dans les procès-verbaux ?

Un membre de la délégation concernée doit remplir le formulaire qui lui sera remis par le Service des affaires de l'Assemblée générale ; une note de bas de page sera ensuite insérée dans le procès-verbal de la séance.

21. Où puis-je trouver la liste des candidats aux élections de l'Assemblée générale ?

Les délégations peuvent obtenir la liste des candidats sur CandiWeb, sur le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>). Pour tout renseignement concernant les élections qui se tiennent à l'Assemblée réunie en plénière, s'adresser à M^{me} Mary Muturi (téléphone : 212-963-2337 ou 212-963-5522 ; adresse électronique : muturi@un.org) ou à M^{me} Maria Pamela Portillo (téléphone : 212-963-5139 ; adresse électronique : portillo@un.org).

22. Comment puis-je demander à bénéficier du statut d'observateur ?

Par sa décision 49/426, l'Assemblée générale a décidé que l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale devrait, à l'avenir, être limité aux États et aux organisations intergouvernementales dont les activités portent sur des questions qui présentent un intérêt pour l'Assemblée. La demande doit émaner d'un État Membre, ou d'États Membres, sous la forme d'une lettre adressée au Secrétaire général, contenant la demande d'inscription de l'octroi du statut d'observateur à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La question devant être examinée par la Sixième Commission (voir résolution 54/195), qui se réunit pendant la partie principale de la session, entre septembre et décembre, cette demande est normalement présentée à temps pour figurer sur l'ordre du jour provisoire de la session à venir ou sur la liste supplémentaire des questions à inscrire à l'ordre du jour. La liste des observateurs est reproduite dans le document A/INF/73/5.

23. Quels sont les droits des observateurs à l'Assemblée générale ?

L'Assemblée générale a accordé au Saint-Siège et à l'État de Palestine, en leur qualité d'État observateur, des droits et privilèges concernant la participation aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Pour en savoir plus sur les droits et privilèges concernant la participation du Saint-Siège, voir la résolution 58/314 et la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/58/871. En ce qui concerne ceux de l'État de Palestine, voir les résolutions 3237 (XXIX), 43/160 A, 43/177, 52/250 et 67/19 de l'Assemblée générale, la note du Secrétaire général publiée sous les cotes A/52/1002 et A/52/1002/Corr.1 ainsi que le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/67/738.

L'Assemblée générale a également accordé à des organisations et entités intergouvernementales le droit de participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale. Ce statut est accordé par l'Assemblée générale dans une résolution sur la base d'une recommandation émanant de la Sixième Commission.

Les observateurs peuvent faire des déclarations au cours des débats qui se tiennent lors de séances plénières officielles. Ils ne peuvent pas se joindre aux auteurs de projets de résolution ni soulever de motions de procédure, telles que des motions d'ordre.

En ce qui concerne l'Union européenne, l'Assemblée générale a adopté une résolution établissant les modalités de la participation à ses travaux des représentants de l'Union (voir la résolution 65/276 et la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/65/856).

24. Comment puis-je demander la publication comme documents officiels de communications adressées au Secrétaire général ?

Pour obtenir la publication de leurs communications comme documents officiels de l'Assemblée générale, les délégations doivent s'assurer que ces communications sont bien adressées au Secrétaire général et signées par le Représentant permanent

ou le chargé d'affaires de leur mission permanente auprès de l'ONU.

Les communications doivent porter le numéro de la session de l'Assemblée générale ainsi que le numéro et l'intitulé du point de l'ordre du jour au titre duquel elles doivent être publiées, en se référant à l'ordre du jour de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale publié sous la cote A/73/251.

Le texte suivant doit figurer dans les demandes : « Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour ». La version originale de la lettre signée à la main ou portant un cachet doit être envoyée au Cabinet du Secrétaire général.

Une version électronique au format Microsoft Word doit être envoyée également à gaab@un.org et dgacm.mss-management@un.org, pour en faciliter le traitement. L'original peut être déposé au bureau S-12FW001 du bâtiment du Secrétariat. S'il en existe une version dans une autre langue officielle de l'ONU, il convient de la joindre en indiquant clairement laquelle est la version originale et laquelle doit être utilisée comme référence.

Tout ce qui est accessible au public sur les sites Web ou par l'intermédiaire des médias, tel que déclarations, communiqués de presse, contenu des médias sociaux et images, doit faire l'objet d'une citation, plutôt que d'être reproduit intégralement dans les communications.

25. Quelles sont les dates d'ouverture des prochaines sessions et des prochains débats généraux ?

La date d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale varie d'une année à l'autre en application de l'article premier du Règlement intérieur de l'Assemblée, qui dispose ce qui suit : « L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, à partir du mardi de la troisième semaine de septembre à compter de la première semaine du mois comportant au moins un jour ouvrable ». Conformément à la résolution

57/301, le débat général s'ouvrira le mardi suivant l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée et se tiendra sans interruption. Voir A/INF/73/1 pour de plus amples renseignements.

26. Quelle est la marche à suivre pour proclamer une journée, année ou décennie internationale?

L'Assemblée générale a proclamé certaines journées, semaines, années et décennies afin de marquer des occasions particulières ou des thèmes et de promouvoir les objectifs de l'Organisation au moyen d'actions de sensibilisation et d'activités s'y rapportant. C'est par l'adoption d'un projet de résolution par l'Assemblée générale, proposé par un ou plusieurs États Membres, que les journées, années et décennies sont proclamées.

En ce qui concerne les années internationales, l'annexe à la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, intitulée « Principes directeurs concernant les futures années internationales », définit les critères et les modalités concernant les propositions y relatives. L'Assemblée générale a souligné que les critères et les modalités énoncés dans les principes directeurs devraient être pris en compte lors de l'examen des propositions concernant les années internationales (voir en particulier la décision 35/424 et les résolutions 53/199 et 61/185 de l'Assemblée).

Parfois, avant que l'Assemblée générale proclame une journée ou une année, des institutions spécialisées des Nations Unies ont adopté des décisions qui en appuient la proclamation.

27. Le public peut-il assister au débat général de l'Assemblée générale ?

L'ONU est fermée au public pendant le débat général, qui se tient en septembre. Le débat général est retransmis en direct sur Internet par la télévision en ligne des Nations Unies (<http://webtv.un.org/>).

Les représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales invités à assister aux réunions de haut niveau ou à d'autres manifestations devront être en possession en tout temps d'une pièce d'identité délivrée par les pouvoirs publics

et d'un billet spécial (mentionnant la réunion à laquelle ils assistent ainsi que la date et l'heure prévues de cette réunion). C'est au bureau des Nations Unies ou à la mission permanente parrainant la manifestation en question qu'incombe la responsabilité d'obtenir les billets spéciaux. Les invités qui ne sont pas fonctionnaires de l'ONU devront être accompagnés par un fonctionnaire du bureau ou un membre de la délégation parrainant la manifestation, depuis l'entrée dans le complexe (sur la 2^e Avenue au niveau de la 46^e Rue) jusqu'au lieu de la réunion ou de la manifestation.

28. Comment puis-je faire une demande pour l'utilisation de la salle de l'Assemblée générale pour un événement ?

De septembre à décembre chaque année, à l'exception du Concert de la Journée des Nations Unies, la salle de l'Assemblée générale est réservée aux séances de l'Assemblée. Les demandes d'utilisation de la salle de l'Assemblée générale à un autre moment de l'année doivent être envoyées au Directeur de la Division de la planification centrale et de la coordination (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (max@un.org). Les demandes concernant des manifestations spéciales doivent être faites au moins trois mois avant la date où la manifestation doit avoir lieu. L'autorisation d'utiliser la salle est accordée sous réserve que, au cas où l'Assemblée générale aurait besoin de se réunir à un moment où l'utilisation a été autorisée pour une autre réunion ou manifestation, l'organisateur de cette réunion ou manifestation prévoie une solution de rechange (voir ST/AI/416 pour obtenir des précisions).

Index

A

Administration postale de l'ONU	90
Appareils photo et téléphones portables, utilisation	86
Assemblée générale	23
Autres organes de l'Assemblée générale.....	36

B

Banques	102
Bibliothèque Dag Hammarskjöld	71
Bibliothèques dépositaires	51
Bibliothèque en ligne	71
Boutique-cadeaux	104
Bureau des programmes de groupe et des orateurs	70

C

Café de la paix	80
Cafétéria, cafés et bar	80
Campagnes de communication et points de contact	60
Cartes d'identité	13
Centre des visiteurs	69
Centres d'information des Nations Unies, services fournis par le réseau des	63
Comité d'accueil pour les délégations de l'ONU	101
Conférences de presse	51
Conseil économique et social	34
Correspondants de presse, équipes de tournage et	

photographes, accréditations et liaison	51
Correspondants de presse, services	51
Courrier et plantons	87

D

Déclarations (distribution de textes rédigés à l'avance).....	46
Délégations, locaux et service à l'usage des	75
Disposition des places dans les salles de conférence	40
Dispositions prises par le Secrétariat pour l'Assemblée générale	24
Documents	47

E

École internationale des Nations Unies	98
Enregistrements sonores et audiovisuels	86
Entrée dans l'enceinte du Siègne	12

G

Garage, accès au	95
Garage, administration	95
Garage, responsabilité en cas de perte et de dommages	95
Grandes commissions de l'Assemblée générale	28

H

Handicapées, installations
spéciales pour les personnes 107

I

Information 52
Informatique, services
d'assistance 88
Institut des Nations Unies pour
la formation et
la recherche (UNITAR) 96
Internet, accès sans fil à
l'Internet, Wi-Fi 89
Invités de membres des
délégations 83

J

Journal des Nations Unies 41

L

Librairie de l'ONU 103
Lecture, salle de 71
Livre bleu 20
Locaux de l'ONU, demandes
d'utilisation de 106

M

Matériel informatique, don de 86
Médias, bibliothèque et services
à l'intention du public 51
Médias, partenariats avec les
médias, services et installations . 59
Médias sociaux 57

P

Photographies 60

Portail des États Membres 88
Porte-parole du Secrétaire
général 51
Pouvoirs des représentants 20
Présidente de l'Assemblée
générale, bureau de la 23
Procès-verbaux et comptes
rendus de séance 44
Publications des Nations Unies 62
Publications, vente de 62

R

Radio 64
Renseignements, comptoir des
renseignements (numéros de
téléphone et de bureau) 18
Restauration 79
Restaurant des délégués 79

S

Salon de repos 79
Salon des délégués 78
Séances, admission aux 12
Sécurité 12
Service des séances 37
Service du protocole et de la
liaison 109
Services téléphoniques 89
Services informatiques 88
Services médicaux, Division des 18
Service postal des États-Unis 90
Société civile, services à la 64
Sonorisation 86
Stationnement des véhicules 91

T

Téléprompteurs 86
Télévision et diffusion sur le Web 58
Timbres de l'ONU 104

Traductions écrites de déclarations prononcées dans les langues officielles	43
Transports locaux	96

U

Utilisation du matériel électronique de l'ONU.....	39
---	----

V

Vidéo, projections	86
Visioconférences	86
Ville de New York, organisme de liaison	99
Visiteurs, guichet d'accueil des	18
Voyage, remboursement des frais de	75
Voyages, agence de	78



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
12. Établir des modes de consommation et de production durables
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs





Publié par le Département
de l'Assemblée générale et
de la gestion des conférences
www.un.org/Depts/DGACM



Merci
de recycler



Document
accessible

18-18923